

Troisième séance, jeudi 10 octobre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2023-DSJS-14	Loi	Loi portant adhésion à la convention révisant le concordat sur les entreprises de sécurité	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2023-CE-93	Loi	Convention entre la Confédération et les cantons sur l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (CHIJP)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2024-DSJS-234	Rapport	Prévention contre les discriminations homophobes (rapport sur postulat 2020-GC-208)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2024-DIAF-19	Décret	Initiative constitutionnelle "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives" (votation populaire)	Entrée en matière	<i>Rapporteur-e</i> Anne Meyer Loetscher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
		Hommage à M. Pascal Gygax, lauréat du Prix Marcel Benoist 2024		
2024-DIAF-19	Décret	Initiative constitutionnelle "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives" (votation populaire)	Entrée en matière (suite) Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Anne Meyer Loetscher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-282	Motion	Chablis	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Eric Barras Bertrand Gaillard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-GC-215	Election (autre)	Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Christian Clément	Scrutin de liste	
2024-GC-218	Election (autre)	Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Bruno Marmier	Scrutin de liste	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2024-GC-220	Election (autre)	Un membre de la CIP CORJA, en remplacement de Christian Clément	Scrutin de liste	
2024-GC-217	Election (autre)	Un membre suppléant de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Bruno Marmier	Scrutin de liste	
2024-GC-216	Election (autre)	Un membre suppléant de la délégation fribourgeoise à la CIP "Détenation pénale", en remplacement de Christian Clément	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{mss} et MM. Sophie Tritten, Marc Fahrni, Bertrand Morel, Sébastien Dorthe, Pierre Mauron, Alizée Rey et Estelle Zermatten.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Olivier Curty, Philippe Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Président du Grand Conseil. Je vous souhaite à tous une cordiale bienvenue à notre troisième jour de session. Cette journée de session d'octobre de notre Parlement cantonal est une séance ordinaire ou presque. Presque, car nous vivons aujourd'hui la Journée du bilinguisme au Grand Conseil, et comme annoncé dans notre programme, nous allons vous demander, lors de vos interventions en plénum, de nous adresser quelques mots dans l'autre langue. De mon côté, et comme déjà annoncé, je préside cette session en français.

Les règles du jeu sont simples, claires. Pour cette occasion, je vous autorise à installer sur vos ordinateurs portables *DeepL* ou *Reverso* ou tout autre site de traduction simultanée. Et pour celles et ceux pour qui l'informatique est encore un peu étrange, vous pouvez toujours apporter et ouvrir vos *Langenscheidt* et autres *Duden*.

Je me réjouis de vivre avec vous cette matinée du bilinguisme, un événement qui s'inscrit dans le prolongement de la Journée européenne des langues qui a eu lieu le 26 septembre. Un événement qui se poursuivra ce jeudi à midi par la remise du Prix du bilinguisme de l'Etat.

Je vous le disais à l'instant, cette journée de session est une séance ordinaire ou presque car cette matinée est un moment fort qui nous permet à nous, Parlement cantonal, de démontrer la vivacité linguistique de notre Pays de Fribourg. Cette journée est pour nous aussi, toutes et tous, chères et chers député-e-s, l'occasion de démontrer que nous sommes capables de franchir notre *Sprachgraben*.

Je vous félicite, chacune et chacun, pour vos efforts, mais il me reste juste un petit problème à régler : je ne sais pas encore dans quelle langue ma cloche va sonner ; bon, le mieux serait encore que je n'aie pas besoin de l'employer. Bonne séance à tous ! [*applaudissements*]

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Divers 2013-GC-40

Assermentation

Assermentation de M^m et MM. Mathias Boschung, Gaston Waeber, Jeanne Marmy et Alex Matos, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2024.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Président du Grand Conseil. Madame, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Loi 2023-DSJS-14

Loi portant adhésion à la convention révisant le concordat sur les entreprises de sécurité

Rapporteur-e:	Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	04.06.2024 (BGC octobre 2024, p. 3694)
Préavis de la commission:	20.09.2024 (BGC octobre 2024, p. 3690)

Entrée en matière

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Le Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité est entré en vigueur dans le canton de Fribourg le 1^{er} janvier 1999.

Les objectifs du Concordat étaient de réglementer de façon plus uniforme les entreprises de sécurité, régies jusqu'alors par des cadres juridiques extrêmement divers. Ces législations, lorsqu'elles existaient, dataient des années huitante et n'étaient plus adaptées à la situation d'alors et des lacunes y avaient aussi été détectées. En effet, une réglementation claire est nécessaire puisque les entreprises qui exercent cette activité accomplissent des tâches de police.

Das Konkordat legt gemeinsame Regeln für das Bewilligungssystem im Bereich der privaten Sicherheitsdienste fest. Insbesondere sind die Bedingungen für diese Bewilligungen festgelegt.

A Fribourg, le Concordat est appliqué par le biais d'un arrêté d'exécution, qui désigne les autorités compétentes et fixe émoluments et procédures. De nombreuses directives complètent le Concordat, chacune avec une thématique particulière : directive générale, directive sur l'utilisation d'un chien, directive concernant la formation continue des agents de sécurité, directive concernant l'exigence d'honorabilité des employés, etc. Ces directives sont adoptées par une commission concordataire composée d'un représentant par canton concordataire.

Les autorités compétentes ont constaté que certaines mesures exigées d'une personne souhaitant s'engager dans le métier d'agent de sécurité ne pouvaient que difficilement être applicables. Cela est particulièrement vrai pour l'autorisation d'engager un agent de sécurité, qui est du ressort de l'entreprise, de l'établissement ou du commerce. Une des conditions pour obtenir cette accréditation est que la personne concernée soit "solvable" au sens de l'article 9 al. 1 let. c.

Cette exigence de solvabilité avait été étendue en 2004 aux agents de sécurité "en raison du fait qu'ils pouvaient être, dans leur mission, confrontés à la présence d'espèce, avec tous les risques que cela comporte". Quand l'autorité cantonale refuse ou retire une autorisation concordataire à un agent de sécurité privée pour une raison liée à l'exigence de solvabilité, cette autorité porte atteinte, de manière importante, à sa liberté économique, ce qui peut être jugé comme disproportionné. En outre, il est également apparu une inégalité de traitement dans la pratique entre les candidats résidant en Suisse, devant présenter un extrait de poursuites documenté, et les candidats résidant à l'étranger, dont la solvabilité est établie par une attestation souvent lacunaire. Ainsi, à niveau d'insolvabilité équivalent, un candidat suisse serait interdit d'exercer alors qu'un candidat frontalier pourrait y être autorisé.

La commission concordataire a aussi relevé un contresens social : ce genre d'emplois pour lesquels une formation spécifique n'est pas indispensable, peuvent permettre à des personnes de sortir d'une situation financière difficile ou précaire ; la conservation de cet article 9 al. 1 let. c les empêcherait d'accéder à ces postes et réduirait le nombre de candidats potentiels.

Dès lors, la proposition soumise au Grand Conseil aujourd'hui est d'accepter d'adhérer à la Convention qui supprime cette exigence de solvabilité en abrogeant la lettre c de l'article 9 du Concordat.

Pour terminer sur le contenu, il est nécessaire de préciser que l'exigence de solvabilité ne sera abrogée que pour les agent-e-s de sécurité et les chef-fe-s de succursale. L'exigence de solvabilité reste valable pour les responsables d'entreprise, exigence qui est ancrée à l'article 8 du Concordat et qui n'est pas modifiée. Cette distinction se justifie par l'exigence accrue que l'Etat peut exiger d'un responsable dans la gestion de sa société, notamment au regard de l'application de l'article 15 du Concordat.

Nous sommes maintenant dans la phase d'examen avant ratification. Nous ne pouvons donc plus modifier la Convention d'adhésion : soit nous l'acceptons, soit nous la refusons. À noter encore que cette Convention entrera en vigueur une fois que 3 cantons l'auront acceptée.

Sur les processus interparlementaires de consultation et de ratification de conventions intercantionales et de leurs modifications, la Commission des affaires extérieures (CAE) relève que les modalités prévues par la CoParl ont été suivies. Pour rappel, la CoParl est la Convention sur la participation des Parlements dont les 6 cantons signataires, les 6 cantons de Suisse occidentale, sont aussi les 6 cantons signataires du Concordat.

Sans revenir sur les détails de ces processus qui sont disponibles dans le message, le sujet de la révision de ce concordat fut à l'ordre du jour de trois séances de la CAE. Et c'est lors de sa dernière séance, le 20 septembre dernier, que la CAE s'est prononcée à l'unanimité des 15 membres présents en faveur de l'adhésion à la Convention révisant le Concordat sur les entreprises de sécurité.

Pour terminer, je tiens encore à remercier M^{me} Mireille Meissner, conseillère juridique au Secrétariat général de la DSJS, pour sa présentation du projet de modification du concordat le 1^{er} mars, M. le Conseiller d'Etat Romain Collaud pour la présentation du projet de loi d'adhésion le 20 septembre dernier, et M. Alain Renevey pour la constante qualité dans la rédaction des procès-verbaux de la CAE.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Ich freue mich, Ihnen heute Morgen den Gesetzesentwurf über den Beitritt zur Vereinbarung zur Revision des Konkordats über die Sicherheitsunternehmen vorlegen zu können. Die Vereinbarung geht auf einen Antrag der Konferenz der Justiz- und Polizeidirektoren der lateinischen Schweiz zurück. Es sei darauf hingewiesen, dass die Kommission für auswärtige Angelegenheiten den Entwurf der Vereinbarung in ihrer Sitzung vom 1. März 2024 geprüft und positiv beurteilt hat. In ihrer Sitzung vom 20. September 2024 tat sie dasselbe mit dem Entwurf des Beitrittsgesetzes. Es sei ferner darauf hingewiesen, dass der Vorschlag zur Revision des Konkordats die Abschaffung der Solvenzanforderungen für das Sicherheitspersonal betrifft. Diese Solvenzanforderung wird aber für die Unternehmensleiter/-leiterinnen beibehalten. Das ist durch die höheren Anforderungen, die der Staat an eine verantwortliche Person bei der Führung ihres Unternehmens stellen kann, gerechtfertigt. Der Grundsatz der Abschaffung dieser Solvenzanforderung wurde bereits von allen Kommissionen für auswärtige Angelegenheiten der Konkordatskantone befürwortet, wie auch von der LKJPD an ihrer Sitzung vom 21. März 2024 festgestellt wurde.

Jeder Kanton muss nun dieser Vereinbarung beitreten. Im Kanton Freiburg wird dies mit der Annahme des heute beantragten Beitrittsgesetzes konkretisiert. Dieser Gesetzesentwurf hat keine Auswirkungen auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden und auch keine finanziellen und personellen Auswirkungen. Die Texte, die wir heute diskutieren, sind zudem mit höherrangigem Recht, EU-Recht und Bundesrecht, vereinbar.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion. Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Kommission für auswärtige Angelegenheiten.

Die Eckpunkte der Revision des Konkordats wurden schon vom Berichterstatter und vom Herrn Staatsrat dargelegt. Die vorgeschlagene Abschaffung der Solvenzanforderung für Sicherheitsangestellte erscheint uns als sinnvoll. Diese Anforderung wird als übermässiger Eingriff des Staates in den privaten Bereich und als sozial nicht gerechtfertigt betrachtet. Wichtig ist jedoch, dass diese Anforderung für Führungskräfte weiterhin bestehen bleibt, was das Risiko eines Missbrauchs minimiert und das notwendige Vertrauen gewährleistet.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion unterstützt daher diese Revision einstimmig und empfiehlt Ihnen, dem Vorschlag zuzustimmen.

Baeriswyl Laurent (Le Centre/Die Mitte, SE). Je n'ai aucun lien d'intérêt à déclarer, si ce n'est que j'ai participé en tant que membre suppléant à la séance de la CAE au cours de laquelle il a été décidé de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de loi. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre et je serai bref. Pas à cause de la langue, mais à cause du dossier qui devrait être clair et pas contesté, j'espère.

La condition de solvabilité a été introduite en 2004. Le contexte de cette décision est certainement compréhensible. Cependant, 20 ans plus tard, le monde est différent. Le groupe Le Centre soutient à l'unanimité la modification du Concordat et ceci principalement pour les deux raisons suivantes :

- > En période de pénurie de personnel, des candidats potentiels seraient exclus dès le départ. Pour les personnes en situation financière difficile notamment, une possibilité d'emploi signifie souvent une réinsertion dans la société.
- > Quelqu'un doit faire l'examen d'une éventuelle insolvabilité, ce qui implique des coûts. Les dépenses et les recettes sont disproportionnées. On peut aussi se demander, comme cela a déjà été dit, si les candidats suisses et étrangers sont traités de la même manière ou si les Suisses sont désavantagés en raison de l'extrait des poursuites clairement documenté, car cela ne serait peut-être pas aussi clair pour les candidats étrangers.

Vous l'avez donc compris, je vous invite à dire oui à cette modification.

Hauswirth Urs (*PS/SP, SE*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission des affaires extérieures et, en tant que syndic de la commune de Guin, je fais également appel aux services d'entreprises de sécurité pour la commune. Je m'exprime au nom du groupe socialiste. Je remercie les orateurs précédents pour leurs explications.

Nous étions toutes et tous un peu étonné-e-s que l'article 9 parle exclusivement de "Le chef de succursale". C'est pourquoi nous remercions le représentant du Gouvernement d'intervenir une nouvelle fois auprès de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) afin de modifier éventuellement ce point.

Nous demandons également de bien faire attention à qui travaille finalement avec ces données personnelles. Le traitement de telles données est sensible. Nous pensons qu'il s'agit là d'un point délicat. Ces travaux doivent donc être payés en conséquence.

Mais, le groupe socialiste entre en matière sur le projet et soutient les adaptations proposées.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je prends la parole au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et mon seul lien d'intérêt est ma participation à la Commission des affaires extérieures.

La modification présentée dans le Concordat sur les entreprises de sécurité est minime. Il s'agit de l'abrogation de l'exigence de solvabilité des agent-e-s de sécurité et chef-fe-s de succursale d'une entreprise de sécurité lors de leur engagement.

Diese Anforderung, die mit der Verwaltung ihrer persönlichen finanziellen Situation zusammenhängt, erscheint heute als wenig relevant und schwer zu rechtfertigen. Sie steht in keinem Zusammenhang mit der Stelle und den dafür erforderlichen fachlichen Fähigkeiten.

L'ingérence de l'Etat dans ce domaine est disproportionnée. Il relève en effet du rôle de l'employeur de déterminer si ce critère doit ou non être pris en compte lors de la procédure d'engagement, par exemple en demandant un extrait des poursuites qu'il peut obtenir aisément.

Cette procédure amène en outre une forme de discrimination, comme il a été dit, entre les candidatures suisses soumises à cette exigence et celles des frontaliers qui peuvent se contenter d'une attestation souvent lacunaire.

La fonction d'agent de sécurité peut être exercée sans formation ni expérience préalable. Nombre d'étudiants ou de jeunes l'exercent à côté de leurs études afin de subvenir à leurs besoins ou compléter les aides familiales ou étatiques. Le phénomène d'endettement affectant un nombre croissant de jeunes, il est particulièrement malvenu d'empêcher ces personnes d'accéder à un travail qui leur permettrait, justement, de rembourser leurs dettes.

Da diese Änderung glücklicherweise keine Auswirkungen auf die Aufgaben- und Finanzierungsverteilung zwischen Staat und Gemeinden hat, wird die Fraktion Grünes Bündnis diese Änderung einstimmig unterstützen und folgt damit dem Antrag der Kommission für auswärtige Angelegenheiten, die dieses Thema ebenso zügig behandelt hat wie meine jetzige Rede kurz ist.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der CAE, die diese Gesetzesänderung behandelt hat. Meine Intervention wird kurz sein, da ich Sie nicht zu sehr mit meinem digital unterstützten Deutsch belästigen möchte. Daher wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei den Gesetzesentwurf des Staatsrats einstimmig annehmen.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je n'ai pas de commentaire particulier, je crois que tout a été résumé.

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). Je constate que tous les groupes entrent en matière. Je n'ai pas non plus de commentaire supplémentaire à émettre.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi portant adhésion à la convention révisant le concordat sur les entreprises de sécurité

Art. 1

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). L'article 1 mentionne que le canton de Fribourg adhère à la Convention du 21 mars 2024 révisant le Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité. Le texte de la Convention est donné en annexe.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi portant adhésion à la convention révisant le concordat sur les entreprises de sécurité

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brillard) François

(VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 94.

Loi 2023-CE-93

Convention entre la Confédération et les cantons sur l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIJP)

Rapporteur-e:	Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	20.08.2024 (BGC octobre 2024, p. 3504)
Préavis de la commission:	20.09.2024 (BGC octobre 2024, p. 3532)

Entrée en matière

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Cette Convention est de portée nationale : peuvent y adhérer tous les cantons et la Confédération. Avec l'établissement d'une corporation de droit public, la Convention sur l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIJP) a pour but de poursuivre et de pérenniser le programme HIJP, dont le but est la transformation numérique de la justice pénale. Dès le début du programme HIJP en 2015, s'est manifestée l'intention de conclure une convention intercantonale.

Zu dieser digitalen Transformation gehören insbesondere die Sicherstellung des Daten- und Dokumentenaustauschs zwischen den Akteuren der Strafjustiz, die Weiterentwicklung und Bewirtschaftung der entsprechenden Informatik-Standards sowie die Beratung und Unterstützung der Kantone in Sachen Digitalisierung.

Damit unterstützt das Programm HIS die Behörden in der Erfüllung ihrer Aufgaben für die Bereiche der Staatsanwaltschaften und des Justizvollzugs direkt und deckt mit den gemeinsamen Services mit PTI Schweiz und Justitia 4.0 auch die Schnittstellen zur Polizei und zu den Gerichten ab.

Somit wird ein durchgehender digitaler Datenfluss sichergestellt und die einzelnen Fachbereiche können über ihre Fachkörperschaften direkten Einfluss darauf nehmen. Die betroffene Fachkörperschaften sind PTI Schweiz, HIS Schweiz und Justitia.Swiss.

Il est peut-être plus simple d'illustrer les outils développés avec le soutien d'HIJP avec des exemples concrets. J'en citerai deux qui nous ont été présentés en Commission par le directeur actuel du programme HIJP, qui n'est autre que le procureur général du canton de Fribourg, M. Fabien Gasser.

Premier exemple : dans le canton de Fribourg, le Ministère public a développé un projet pilote avec les TPF, et dont les CFF sont aussi informés. Son objectif est de standardiser les dénonciations électroniques des personnes qui ne paient pas leur billet de transport, notamment. Le but est que chaque dénonciation des TPF arrive sur la plateforme Justitia.Swiss pour que le Ministère public puisse ensuite délivrer rapidement une ordonnance pénale. Ce projet pilote est en fonction depuis le mois

de septembre et a coûté 16'000 francs au canton de Fribourg grâce à une prise en charge conséquente des frais par HIJP et par Justitia. Une telle somme s'avère très bon marché pour le canton si le système fonctionne bien.

Deuxième exemple : fédéralisme oblige, chaque canton a ses particularités dans l'exécution des peines. HIJP a comme projet de proposer le développement d'une application métier dans ce domaine-là. Concrètement, avec les futurs systèmes d'information dans l'exécution des peines, HIJP promet de contribuer de manière déterminante à la réussite de la transformation numérique dans l'exécution des peines en Suisse. En effet, trouver une place dans une prison signifie aujourd'hui faire de très nombreux téléphones dans tous les cantons ! L'application métier, dont le surnom est le "booking des prisons", permettra de savoir immédiatement où il y a de la disponibilité. Ces nouvelles plateformes permettront également de retrouver facilement le lieu de détention d'une personne, alors que cela nécessite actuellement aussi beaucoup de téléphones, et donc une grande perte d'efficacité.

Il est difficile de quantifier les gains d'efficacité des projets développés par HIJP. Ils sont par contre jugés indispensables pour relever les défis de la transformation numérique de la justice pénale. Les coûts annoncés dans le plan financier oscillent entre 2,5 et 2,6 millions de francs par an pour les années 2025 à 2028. Si la Confédération et tous les cantons adhèrent à la Convention, la Confédération prendra à sa charge 20% des montants et le canton de Fribourg les 3,79% du solde, soit environ 80'000 francs par an.

A l'issue de la présentation de M. Gasser, considérant l'article 100 de la Constitution cantonale et l'article 4 de la loi concernant les conventions intercantionales, la Commission des affaires extérieures a estimé que la compétence d'adhérer à la Convention HIJP relevait du Parlement. C'est ainsi que furent rédigés le message et le projet de loi d'adhésion sur lesquels s'est penchée la CAE lors de sa dernière séance, le 20 septembre dernier, en présence de M. le Conseiller d'Etat Romain Collaud. A l'unanimité des 15 membres présents, la Commission adopte la loi d'adhésion à la Convention HIJP sans modification.

Je ne saurais terminer mon rapport de Commission sans adresser des remerciements à MM. Fabien Gasser et Romain Collaud, pour leur présentation et leurs précieuses explications sur ce sujet particulièrement technique.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Le rapporteur a tellement bien résumé le projet HIJP que je n'ai pas d'éléments nouveaux à apporter. Je vais donc vous épargner du temps et vais conclure sur ces mots. Je me tiens à disposition évidemment pour les questions.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Ich spreche wieder im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion. Meine Interessenbindungen haben sich nicht verändert.

Wie gesagt, hat der Berichtstatter schon alles gut erklärt. Für uns ist es ganz klar, dass eine bessere Koordination und Vereinheitlichung der IT-Systeme in der Strafjustiz zu effizienteren Abläufen führt. Dies kommt letztlich nicht nur der Justiz zugute, sondern auch den Bürgerinnen und Bürgern, die von einem modernisierten und harmonisierten Justizsystem profitieren werden. Deswegen empfiehlt die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion, diesen Vorschlag einstimmig zu unterstützen.

Menétrey Lucie (PS/SP, SC). Ich spreche im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion und habe keine Interessen mit diesem Objekt, ausser, dass ich Mitglied der CAE bin. Die Sozialdemokratische Fraktion wird dieses Projekt annehmen und Beispiele hat uns schon Herr Pasquier vorgestellt. Daher werde ich nicht darauf zurückkommen. Ich will nur sagen, dass dieses Projekt, um zeitgemäss und effizient zu bleiben, nötig ist. Damit werden wir dieses Objekt annehmen.

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre, qui soutient à l'unanimité la ratification de la Convention entre la Confédération et les cantons sur l'harmonisation de l'informatique dans le domaine de la justice pénale (CHIJP).

Mesdames et Messieurs, nous parlons d'une convention intercantonale, instrument si cher au fédéralisme collaboratif dans ce pays plurilingue qui est le nôtre. Comme le Conseil d'Etat, au sein de la Commission des affaires extérieures, nous nous efforçons de trouver des solutions constructives avec nos voisins proches et plus lointains. Le bien commun est parfois, voire souvent, plus large qu'un seul canton, un seul district, une seule commune ai-je envie de dire, surtout ici dans cette enceinte parlementaire. Je dois avouer que j'étais un peu emprunté de savoir dans quelle langue parler aujourd'hui. Etant de langue maternelle allemande, j'ai donc opté pour le français, mais je vais *switcher*, en bon franglais, à l'allemand, langue partenaire de notre directeur de la Justice, pour une ou deux remarques matérielles.

Die interkantonale Zusammenarbeit ist ein unabdingbares Instrument einer modernen Verwaltung, einer reaktiven Justiz und einer qualitativ hochstehenden Rechtsprechung. Unsere Gerichte arbeiten bereits heute eng mit ihren Partnerbehörden in anderen Kantonen zusammen. Dasselbe gilt für die Polizei und den Strafvollzug. Als zweisprachiger Kanton hat Freiburg ein natürliches Interesse und ist auch prädestiniert, in interkantonalen Zusammenarbeiten eine Führungsrolle zu übernehmen. Auf zwei Anliegen möchte ich den Staatsrat bitten, besonders Acht zu geben:

Erstens: Wir gehen davon aus, dass innerhalb der CHIJP beziehungsweise der VHISJ die Zwei- und die Mehrsprachigkeit absolut gewährleistet ist. Es handelt sich ja um eine nationale und Zusammenarbeit, die in dieser Form nur mehrsprachig sein kann.

Dans ce genre de collaborations confédérales entre cantons, sont généralement créés des organes de surveillance, de gouvernance et de gestion. Selon la complexité du projet, il faut parfois des prestataires de service internes ou externes. J'aimerais rappeler la tâche permanente, pour notre canton, d'essayer d'attirer des sièges de ce genre d'organes et d'institutions à Fribourg. Notre canton, et je ne parle pas uniquement de la Ville de Fribourg, est prédestiné à accueillir de telles institutions avec sa situation de canton-pont et avec son bilinguisme que nous célébrons hier und jetzt.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Die uns heute vorliegende Vereinbarung ist das Ergebnis einer Arbeit und eines Willens, der vor heute zehn Jahren entstanden ist. Damals lancierte die Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren KKJPD das Programm zur Harmonisierung der Informatik in der Strafjustiz (HIS), um die Koordination zwischen den Strafbehörden der verschiedenen Kantone und mit dem Bund zu verbessern. Kern des Projekts ist die Digitalisierung und Harmonisierung der digitalen Verwaltung der Strafjustiz, um eine durchgängige Prozesskette von der Polizei über die Staatsanwaltschaften und Gerichte bis hin zum Straf- und Massnahmenvollzug zu schaffen.

Heute wird HIS vom Bund und den Kantonen anerkannt, und seine Bedeutung hat zugenommen, was die Arbeitsbelastung erhöht hat. Damit sich das Programm an die neuen Herausforderungen anpassen kann, ist eine Revision seiner Grundlagen notwendig. Mit dieser neuen Vereinbarung soll die öffentlich-rechtliche Körperschaft HIS Schweiz geschaffen werden, die seine Autonomie und eine moderne Governance gewährleistet. Eine Koordination mit dem elektronischen Verwaltungssystem für Zivil- und Verwaltungsjustiz, Justitia.Swiss, wurde ebenfalls sichergestellt, um die Zusammenarbeit zwischen diesen beiden Körperschaften zu stärken.

Die HIS-Konvention bildet einen willkommenen Rahmen für die Harmonisierung. Es ist heute schwer vorstellbar, dass die Bereiche der Strafverfolgungskette in jedem Kanton mit unterschiedlichen Systemen arbeiten, ohne dass sie ihre Daten bei Bedarf austauschen können. Zwei konkrete Beispiele für Verbesserungen dank HIS wurden uns in der Kommission vorgestellt: die Standardisierung der Anzeigen von Schwarzfahrern im öffentlichen Verkehr durch die Verwendung einer elektronischen Plattform - ein Pilotprojekt, das derzeit im Kanton Freiburg läuft - und das berühmte „Gefängnisbooking“, das es den Strafvollzugsbehörden erleichtert, einen freien Platz in einem Gefängnis in der Schweiz zu finden, ohne zahlreiche Telefonate in jedem Kanton führen zu müssen.

Obwohl die Frage des Datenschutzes in einem so sensiblen Bereich wie der Strafjustiz Anlass zur Sorge geben kann, scheint die Entwicklung hin zu einer effizienteren elektronischen Verwaltung notwendig zu sein. Aus diesem Grund wird die Fraktion Grünes Bündnis den Beitritt zu dieser interkantonalen Vereinbarung einstimmig annehmen.

Dumas Jacques (*UDC/SVP, GL*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Mon lien d'intérêt : je suis membre de la Commission qui a traité cet objet.

Je remercie M. le Conseiller d'Etat Romain Collaud et surtout le procureur général Fabien Gasser qui nous ont expliqué les enjeux de cette loi avec des exemples simples et compréhensibles. Cette Convention est de portée nationale, donc tous les cantons peuvent y adhérer. Aujourd'hui, il y a autant de systèmes informatiques que de cantons et cela complique fortement les échanges. Par exemple, un citoyen a-t-il purgé une peine dans un autre canton ? Ou comment savoir si une place est disponible dans une prison ? Le canton de Fribourg est pionnier dans ce genre de systèmes informatiques. Gageons que cela se répercutera par un gain de temps et d'efficacité pour la justice. Tous les articles ont été acceptés à l'unanimité par la Commission selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei empfiehlt Ihnen, diesen Gesetzesentwurf anzunehmen.

Je le dis encore en français par souci de compréhension : Le groupe de l'Union démocratique du centre vous recommande d'accepter ce projet de loi.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Concernant le projet en lui-même, je n'ai pas forcément de commentaire supplémentaire.

Auch ich kann Grossrat Altermatt bestätigen, dass der Staat alles macht, was möglich ist, um solche Abteilungen hier nach Freiburg zu holen.

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants pour les compléments d'information apportés à mon rapport. Je constate aussi que l'entrée en matière n'est pas combattue.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi portant adhésion à la convention entre les cantons et la Confédération sur l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (CHIJP)

Art. 1

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). L'article 1 mentionne que le canton de Fribourg adhère à la Convention du 23 novembre 2023 sur l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale et la Convention est donnée en annexe.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi portant adhésion à la convention entre les cantons et la Confédération sur l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (CHIJP)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/

SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 93.*

Rapport 2024-DSJS-234

Prévention contre les discriminations homophobes (rapport sur postulat 2020-GC-208)

Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**
 Rapport/message: **02.09.2024 (BGC octobre 2024, p. 3757)**

Discussion

Levrat Marie (PS/SP, GR). Wir diskutieren jetzt die Folge auf das Postulat meiner Kolleginnen über Prävention gegenüber homophober Diskriminierung. Wir sprechen über Statistik, wir sprechen über Zukunftsperspektiven in der Prävention. Ich bin ehrlich gesagt ein bisschen enttäuscht, weil in diesem Bericht nichts Konkretes steht, es stehen nur Zukunftsperspektiven und Statistiken.

Zuerst zu den Statistiken: Ich habe eigentlich keine spezifischen Bemerkungen, ausser, dass jeder Gewaltakt einer zu viel ist. Auch der Prozentsatz der Strafklagen ist immer niedriger als die reellen Zahlen der Gewaltakte. Über Monitoring und Massnahmen: Wir sprechen über die Plattform HATE, das findet zwei Mal pro Jahr statt, mit den betroffenen Organisationen. Es ist eine gute Sache, aber wahrscheinlich sind nicht viele finanzielle Mittel zur Bekämpfung respektive zur Prävention von homophober Diskriminierung eingereicht. Es gibt auch, wenn ich das richtig verstanden habe, Gruppenarbeiten. Es sind gute Sachen, die schon stattfinden, aber wahrscheinlich gibt es nicht genug, wenn wir die Statistik sehen und die Zukunftsperspektiven, die präsentiert werden, lesen.

Ein dritter Punkt sind die Perspektiven: Es ist das, was mich am meisten enttäuscht hat. Warum? Es ist eine gute Sache, Perspektiven zu haben, aber es ist noch besser, wenn die Perspektiven konkretisiert werden. Und ich sehe in diesem Bericht keinen konkreten Willen, es zu konkretisieren, wenn wir nur über Perspektiven sprechen. Aber es gibt gute Ideen in diesen Perspektiven. Erstens: die offizielle Online-Meldeplattform. Es ist meiner Meinung nach für die Betroffenen einfacher, einen Gewaltakt online zu melden als in Präsenz. Auch für die Opfer von häuslicher Gewalt. Ich hätte eine Frage: Wann wird es stattfinden?

Zweitens: Es ist eine gute Idee, eine Sensibilisierungskampagne zu haben, die Schule ist immer wichtig, um Toleranz zu unterrichten. Das Problem ist, dass wir nicht genug finanzielle Mittel haben. Wir haben jetzt schon ein Problem mit den finanziellen Mitteln und wenn es eingeführt wird in der Schule, muss man auch mehr finanzielle Mittel einreichen.

Drittens: das Büro für die Gleichstellung. Man möchte das Tätigkeitsgebiet des Büros für die Gleichstellung ausdehnen, aber dann muss man auch mehr Mitarbeiterinnen haben. Sie haben jetzt schon viel zu tun und wenig Mitarbeiterinnen.

Wir haben in diesem Bericht gute Perspektiven, aber diese müssen noch konkretisiert werden.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Ich habe keine Interessenbindung zu diesem Geschäft und spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis. Unsere Fraktion hat den Bericht mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen und dankt dem Staatsrat für seine Ausarbeitung.

Aus dem Bericht erfahren wir, dass im Kanton Freiburg zwischen 2020 und 2023 durchschnittlich 108 diskriminierende Fälle pro Jahr stattfanden, davon 13 % mit LGBTQI+-phobem Charakter. Jeder dieser Fälle ist natürlich einer zu viel, und wir müssen alle Möglichkeiten ausschöpfen, um das Zusammenleben, die Sicherheit und den Respekt aller Menschen zu sichern. Ausserdem stellen Statistiken natürlich nur einen Teil der Fälle dar, und wir müssen auch an den „kleinen“, alltäglichen Diskriminierungen arbeiten.

Es kann und muss noch mehr getan werden, heute möchten wir aber die Gelegenheit nutzen, um dem Staatsrat für die bereits umgesetzten Massnahmen zu danken, insbesondere für die Aufstellung der interdirektionalen Arbeitsgruppe und der HATE-Plattform sowie zur Erstellung von Statistiken. Bezüglich der Statistiken stellen wir folgende Frage: Lässt sich anhand der Daten einen Anstieg oder einen Rückgang von diskriminierenden oder hasserfüllten Fällen nachweisen?

Unsere Fraktion dankt dem Staatsrat ebenfalls für die interessanten Ideen zu zusätzlichen Massnahmen, nämlich die Einrichtung einer Plattform, auf der man online Beschwerden einreichen kann, die Koordinierung von Präventionsmassnahmen sowie die Ernennung eines Delegierten zu Fragen der Homophobie und Transphobie.

In Bezug auf diese Massnahmen stellen wir die Frage, ob der Staatsrat gewillt ist, diese Massnahmen auch umzusetzen. Wenn ja, welche und wie sieht der Zeitplan der Umsetzung dafür aus?

Der Bericht betont auch die Relevanz der Durchführung einer Sensibilisierungskampagne. Dem stimmen wir voll und ganz zu. Was dieses Thema betrifft, kann ich nicht vermeiden, eine Verbindung zur morgigen Motion zu machen. Es betrifft unter anderem die Sensibilisierungskurse gegen Diskriminierung an den Orientierungsschulen. Dieses Pilotprojekt ist ein wunderbares Präventionsinstrument, welches das gegenseitige Verständnis fördert und den Hass auf andere bekämpft. Unsere Fraktion möchte dem Staatsrat für die Einführung dieser Sensibilisierungskurse an den obligatorischen Schulen danken. Wir ermutigen den Staatsrat zudem, die Möglichkeit, sich von diesen Sensibilisierungskursen zu dispensieren, nicht in Erwägung zu ziehen. Diese Angelegenheit werden wir aufmerksam weiterverfolgen.

Ich danke dem Staatsrat im Voraus für seine Antworten. Aufgrund dieser Überlegungen nimmt unsere Fraktion den Bericht zur Kenntnis.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindung zu diesem Geschäft: Ich bin Polizist.

Très sceptique lors de l'acceptation de ce mandat en 2019, le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié avec attention ce rapport. Plus que les chiffres qui en sortent, nous sommes surtout satisfaits de toutes les mesures qui ont déjà été mises en place, notamment la création de la plateforme pour le suivi de tous ces actes avec des partenaires qui connaissent ces problématiques. Ce fait est de très bon augure. Nous apprenons aussi dans ce rapport que le travail fourni par la Police cantonale et les services de l'Etat est reconnu et cité en exemple jusqu'à l'Institut suisse de police. Nous attendons maintenant le plan d'action national que le Conseil fédéral devra mettre en place pour voir dans quelle mesure notre canton continuera d'être cité en exemple.

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Die Fraktion Die Mitte hat den Bericht des Staatsrats zur Frage der Prävention gegen homophobe Diskriminierung zur Kenntnis genommen. Die vier Seiten dieses Berichts zeigen uns, dass unser Kanton bereits die Konsequenzen des Ergebnisses der eidgenössischen Abstimmung von 2020 erkannt hat, die für die Kantone bedeutet, sich nicht nur auf den repressiven Teil zu beschränken, sondern auch verschiedene Massnahmen zur Prävention und Sensibilisierung zu ergreifen. Die Statistiken über Gewaltakte, Übergriffe oder Belästigungen gegen LGBTQIA+-Personen zeigen deutlich, dass die erfassten Ereignisse zahlreich genug sind, um aktiv gegen diese inakzeptablen Angriffe vorzugehen. Die Fraktion Die Mitte unterstützt daher die bereits vom Regierungsrat ergriffenen Massnahmen und ermutigt ihn, diese zu festigen und weitere Reflexionsansätze zu eröffnen, insbesondere durch die Förderung von interdisziplinärem Austausch.

Mit diesen wenigen Zeilen nimmt unsere Fraktion diesen Bericht zur Kenntnis und bedankt sich gleichzeitig beim Staatsrat für diesen prägnanten Bericht.

Lepori Sandra (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Ich spreche im Namen der Fraktion Freisinnig Demokratischen und Grünliberalen Partei.

Dieser Bericht geht auf ein Postulat zurück, welches im Dezember 2020 nach der Änderung von Artikel 261bis des Strafgesetzbuchs (StGB) eingereicht wurde. Die Postulanten verlangten einen Bericht über mögliche Wege zur Prävention und Sensibilisierung sowie die Ernennung einer Person, die für Fragen der Homophobie und Transphobie zuständig ist.

In Ergänzung zu diesem Bericht erinnert der Staatsrat an seine Antwort auf eine Anfrage, die Sie im Mai 2021 im Rahmen der Umsetzung der neuen Strafnorm gestellt hatten. In seiner Antwort griff der Staatsrat jede der Fragen auf und beantwortete sie in relevanter und zufriedenstellender Weise.

Seit der Beantwortung dieser Fragen wurden zusätzliche Maßnahmen zum Schutz von LGBTQIA+-Personen umgesetzt. Statistiken geben Auskunft über Ereignisse und Beschwerden, und es gibt eine Plattform, die die Nachverfolgung von Opfern ermöglicht. Es werden Diskussionen geführt und die Ziele sind klar.

Die Kantonspolizei wird ihre internen Richtlinien aktualisieren, und ein nationaler Aktionsplan wird vom Bundesrat ausgearbeitet, ebenso eine Plattform, auf der man online Anzeige erstatten kann.

Auf der Ebene der Sensibilisierung wird eine Kampagne auf mehreren Ebenen durchgeführt werden. Außerdem wurde 2024 eine Arbeitsgruppe eingesetzt, um der Forderung nachzukommen, einen Beauftragten oder eine Beauftragte für Fragen der Transphobie und Homophobie zu ernennen.

Zusammenfassend lässt sich sagen, dass konkrete Maßnahmen eingeführt wurden, dass weitere folgen werden und dass ein echter Reflexionsprozess stattgefunden hat, den die Fraktion Freisinnig Demokratische und Grünliberale Partei begrüßt. Die Fraktion nimmt den Bericht somit zur Kenntnis.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Ich freue mich, Ihnen den Bericht des Staatsrates, mit welchem dem Postulat 2020-GC-2008 der Grossrätinnen Anne Favre-Morand und Violaine Cotting-Chardonnens direkt Folge geleistet wird, vorstellen zu dürfen.

Zur Erinnerung: Die beiden Grossrätinnen forderten, dass beim Schutz von LGBTQIA+-Personen weiter gegangen und die Frage der Prävention gegen homophobe Diskriminierung untersucht werden müsse. Insbesondere sollten Wege zur Prävention und Sensibilisierung vorgeschlagen werden, die der Staatsrat im Kanton Freiburg umsetzen kann. Sie forderten ausserdem, die Möglichkeit der Ernennung einer oder eines Beauftragten für Fragen der Homophobie und Transphobie zu prüfen.

Zunächst ist wichtig zu erwähnen, dass die Arbeit an diesem Bericht parallel zur Arbeit zur Anfrage 2021-CE-169 "Ein Jahr später: Wird genug gegen LGB-feindliche Straftaten unternommen?", erfolgte. Die beiden parlamentarischen Vorstösse überschneiden sich in hohem Masse, so dass es wichtig war, eine umfassende Antwort auf die in beiden Vorstössen aufgeworfenen Fragen zu gewährleisten und die Antworten gleichzeitig zu übermitteln.

Ich muss auch sagen, dass wir, bevor wir darauf antworteten, die Option gewählt haben, den insbesondere von der Kantonspolizei ergriffenen Massnahmen Zeit zu geben, sich voll zu entfalten und ihre Auswirkungen und ihre Relevanz über einen ausreichenden Zeitraum zu messen. Ich erinnere daran, dass es sich anfangs der 2020-er Jahre um eine Problematik handelte, die erst seit Kurzem in der politischen Debatte aufgetaucht war.

Im Allgemeinen stützen sich die Antworten in dem Bericht daher auf die Erfahrungen mit dem Dispositiv und den verschiedenen Massnahmen, die die Kantonspolizei diesbezüglich eingeführt hat.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de situer le contexte général. En effet la notion de discrimination homophobe à laquelle se rapporte ce postulat fait référence à la modification de l'article 261bis du Code pénal, acceptée par votation populaire le 9 février 2020. Cette disposition protège la dignité humaine ainsi que la paix publique et consacre désormais la punissabilité de la discrimination ou de l'incitation à la haine envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur orientation sexuelle. Je ne vais pas entrer dans les détails des explications terminologiques, mais pour ce qui concerne le sujet dont on discute aujourd'hui, il faut préciser que lorsque l'on parle d'homophobie, cela vise une seule partie des personnes LGBTQIA+, soit les personnes lesbiennes, gays et bisexuelles. Ainsi, le champ d'application de l'article 261bis CP protège uniquement les discriminations en raison de l'orientation sexuelle et non celles liées à l'identité de genre, et pour cette raison, seules les personnes LGB peuvent se voir offrir cette protection.

Pour le Conseil fédéral, cette modification de la norme pénale implique pour les cantons et les communes de ne pas se contenter uniquement du volet répressif, mais également de mettre en place diverses mesures de prévention et de sensibilisation adéquates à l'instar de ce qui a été fait dans le cadre de la lutte contre le racisme. Pour ce qui est concrètement de l'état de la situation dans le canton de Fribourg, il y a lieu de l'aborder tout d'abord sous l'angle des statistiques et ensuite au niveau du suivi interdisciplinaire et des mesures mises en place.

Concernant les statistiques, depuis 2020, la police recense, indépendamment de tout dépôt de plainte, tous les événements portés à sa connaissance présentant un mobile discriminatoire ou haineux ainsi que les cas de harcèlement dans l'espace public. Elle est la première en Suisse à établir de telles statistiques. Ces dernières comprennent l'enregistrement des actes de violence, le motif et le lieu de l'agression. Entre 2020 et 2023, en moyenne 108 événements par an ont été recensés, dont 13%

étaient de nature LGBTQIA+phobe, 40% présentaient un caractère raciste, 39% relevaient d'une situation de harcèlement dans l'espace public. Le rapport fait également état d'autres volets des statistiques susmentionnées.

Tous les événements recensés sont discutés deux fois par an dans le cadre de la plateforme opérationnelle HATE, chargée de lutter contre les discriminations, les discriminations raciales et le harcèlement de rue. Elle est présidée par l'officier de la Police cantonale en charge des questions de discrimination et de harcèlement de rue. Cette plateforme regroupe le Ministère public, le Service du médecin cantonal, le responsable de projet Lutte contre le harcèlement dans l'espace public de la Ville de Fribourg et des représentantes et représentants des associations fribourgeoises pour la diversité sexuelle et du genre Sarigai, Lago, 1700 et Grève des femmes. De nouvelles entités ont par ailleurs été invitées à rejoindre la plateforme en 2024, à savoir le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme ainsi qu'Info-Racisme Fribourg. Au-delà du recensement statistique des cas, la plateforme HATE poursuit plusieurs objectifs, comme ceux d'encourager les victimes à s'annoncer, à porter plainte, d'améliorer la prise en charge des victimes ainsi que de s'informer mutuellement et progresser ensemble au profit d'un espace public plus sûr.

Avant de conclure, j'aimerais quand même aussi répondre à la question de M. Berset et de M^{me} Levrat concernant les délais de mise en œuvre de la plateforme HATE, et notamment la campagne de sensibilisation. Evidemment que ceci n'a pas été précisé dans le rapport parce qu'on ne le sait pas encore exactement. Par contre, il est clair et net que la DSJS et le Conseil d'Etat s'engagent à le faire le plus rapidement possible, mais ceci dépend aussi évidemment des développements digitaux et bien sûr informatiques au niveau de la Police cantonale. Cependant, on reconnaît l'importance de cette plateforme et de pouvoir le faire *online*. On va donc le faire au plus vite possible.

En conclusion, j'ai en tout cas l'impression qu'un bilan positif peut être tiré. Les données collectées permettent une évaluation régulière de la situation qui soit également complétée par les réalités qui sont reportées auprès des associations représentées au sein de cette plateforme. Dans le cadre des perspectives auxquelles il est songé, plusieurs mesures qui ont déjà été citées pourraient donc être prises au niveau cantonal.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Décret 2024-DIAF-19

Initiative constitutionnelle "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives" (votation populaire)

Rapporteur-e:	Meyer Loetscher Anne (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	20.08.2024 (<i>BGC octobre 2024, p. 3737</i>)
Préavis de la commission:	19.09.2024 (<i>BGC octobre 2024, p. 3749</i>)

Entrée en matière

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Wir behandeln heute den Dekretsentwurf der Verfassungsinitiative „Für die Erhaltung des Greyerzersees und seiner Ufer“, die ihren Ursprung in der Opposition gegen das Projekt Goya Onda hat.

Zur Erinnerung: Der Greyerzersee ist durch die Artikel 73 sowie durch die kantonale Gesetzgebung über den Natur- und Landschaftsschutz und die Raumplanung geschützt. Er ist im LKB-Inventar und im kantonalen Richtplan aufgeführt. Darüber hinaus ist ein Teil des Greyerzersees als Wasser- und Zugvogelreservat von nationaler Bedeutung eingestuft.

Bei seiner Prüfung kam der Bund zu dem Schluss, dass das Projekt nicht mit dem Grundsatz des Raumplanungsgesetzes vereinbar ist. Aus diesem Grund kann das Projekt nicht realisiert werden. Trotz dieser Entscheidung wollte das Komitee seine Initiative beibehalten.

L'initiative populaire déposée est une initiative constitutionnelle entièrement rédigée qui modifierait la Constitution cantonale.

Afin de prendre conscience des alinéas qui figurent déjà dans la Constitution, je vous relis l'ensemble de cet article :

Art. 73 : Environnement et territoire – Nature et patrimoine culturel

¹ L'Etat et les communes préservent la nature et le patrimoine culturel et protègent la diversité de la faune et de la flore ainsi que leurs milieux vitaux.

² Ils aménagent le territoire de manière à sauvegarder les sites naturels ou construits.

³ Ils favorisent la connaissance de la nature et du patrimoine culturel, notamment par la formation, la recherche et l'information.

⁴ Le Lac de la Gruyère, ses abords et l'ensemble de ses rives, est un patrimoine naturel cantonal à préserver et à protéger.

La validité de l'initiative populaire a été constatée par le Grand Conseil en date du 27 novembre 2023.

Par le décret soumis à l'examen aujourd'hui, le Grand Conseil peut se prononcer pour ou contre l'inscription d'un nouvel alinéa dans la Constitution cantonale ou choisir d'y opposer un contre-projet, qui devrait lui aussi figurer dans la Constitution cantonale.

Comme l'indique le message du Conseil d'Etat, le canton de Fribourg dispose actuellement de huit réserves naturelles. Les membres de la commission, à l'instar du Conseil d'Etat, ne trouvent pas pertinent d'inscrire une zone spécifique dans la Constitution cantonale.

D'autre part, la majorité des membres de la commission considère que le droit en vigueur offre des garanties suffisantes pour une protection adéquate de cette région. Ceci a été prouvé par l'annulation de la fiche concernant le projet Goya Onda et la législation actuelle ne permettrait plus des projets du type "Les Terrasses d'Ogoz".

On peut donc en déduire que le droit en vigueur répond pleinement aux attentes formulées par les initiants et qu'un éventuel contre-projet serait superflu. Les zones intéressantes autour du lac en matière de biodiversité sont aujourd'hui protégées.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Wie Sie gelesen haben, rührt der Antrag des Staatsrats, sich der Initiative nicht anzuschliessen, nicht daher, dass er mit den von den Initianten zum Ausdruck gebrachten Prinzipien nicht einverstanden wäre. Niemand hier würde die Bedeutung des Greyerzersees für unseren Kanton und seine Landschaften bestreiten. Der Greyerzersee und seine Ufer inmitten der Voralpen bilden eine wunderschöne Landschaft. Nebst einigen anderen Landschaften macht sie die Essenz des Kantons Freiburg aus, wenn ich das so sagen darf.

Ich persönlich als Greyerzer werde nicht in Frage stellen, dass es notwendig ist, dieses landschaftliche Erbe zu pflegen und zu schützen. Es war im Übrigen meine Direktion, die vorgeschlagen hat, den Greyerzersee in die Liste der Landschaften von kantonaler Bedeutung aufzunehmen. Dies zeigt, wie sehr uns daran gelegen ist, dieses Kleinod zu erhalten, auch wenn wir hier von einem künstlichen See sprechen.

Der von den Initianten vorgeschlagene Verfassungstext ist jedoch aufgrund seiner kategorischen und undifferenzierten Formulierung unnötig oder gar kontraproduktiv. Heute besteht die Herausforderung nicht in erster Linie darin, neue Vorschriften zu erlassen, um die Landschaft und die Biodiversität in unserem Kanton zu schützen und gleichzeitig menschliche Aktivitäten zu ermöglichen. Sie besteht vielmehr darin, die bereits bestehenden Auflagen, die sich gegenseitig ergänzen, verstärken, abschwächen oder sogar widersprechen, zu harmonisieren oder zu vereinfachen.

Wie Sie lesen konnten, gibt es bereits zahlreiche Instrumente, um sowohl die Landschaft als auch die Biodiversität zu schützen und gleichzeitig zu gewährleisten, dass sich die menschlichen Aktivitäten im Einklang damit entfalten können. Zu allen schützenswerten Gebieten gibt es bereits Verordnungen oder Projektblätter zur Erhaltung der Natur oder des Seeufers. Ganz zu schweigen vom Gewässerraum, der bereits jegliche Bebauung in Seeufernähe verhindert.

Anlass für diese Initiative war das Projekt Goya Onda, das durch die Initiative verhindert werden sollte. Dieses Projekt hat im Übrigen gezeigt, dass die Schutzmechanismen funktionieren. Sie führten nämlich zur Aufgabe des Projekts, auch ohne die Einführung einer extremen Verfassungsbestimmung. Vor diesem Hintergrund würde eine zusätzliche Verfassungsbestimmung für den Greyerzersee eine harmonische und respektvolle Entwicklung der Region noch komplexer gestalten. Um einem konkreten Projekt entgegenzuwirken, das inzwischen aufgegeben wurde, würde somit einem ganzen Gebiet unterschiedslos zusätzliche Einschränkungen auferlegt, ohne Rücksicht auf lokale Interessen oder Bedürfnisse. Der Initiativtext würde zudem die lokalen Behörden umgehen und das Projektblatt im regionalen Richtplan des Greyerzbezirks zur Seeuferpflege, das Sie vor knapp einem Jahr vorgelegt erhalten haben, würde über Bord geworfen. Es wäre nicht mehr möglich, touristische Aktivitäten am See zu entwickeln oder den Zugang zu den verschiedenen Sektoren mit sanfter Mobilität zu verbessern, um nur zwei der wichtigsten Massnahmen zu nennen, die von den lokalen Akteuren geplant sind. Gleichzeitig sind sich alle einig, dass der Zustrom von Tagesgästen rapide zunimmt und die aktuelle Situation unbefriedigend ist, dies mangels angemessener Infrastrukturen für die individuelle Mobilität und den öffentlichen Verkehr. Genau hier setzt jedoch das Projektblatt des Regionalrichtplans an. Es will die Verkehrsströme kanalisieren, um eine Situation zu schaffen, die weniger chaotisch und angenehmer für sowohl die Anwohner als auch für andere Nutzerinnen und Nutzer des Seeufers ist. Denn im Gegensatz zu dem, was behauptet wurde, lässt die Initiative keinen Handlungsspielraum offen.

Die Initianten mögen versucht haben, die Extremformulierung in ihrer Botschaft etwas abzuschwächen, aber letztendlich werden die Freiburgerinnen und Freiburger über den Wortlaut der Initiative - und nur über diesen - abstimmen. Wenn das

Volk entscheidet, dass "der Greyerzersee, seine Umgebung und die Gesamtheit seiner Ufer ein kantonales Naturerbe sind, das es zu bewahren und zu schützen gilt" - so ist es formuliert, so wird dies in Stein gemeißelt, denn genau so lautet der Text der Initiative.

Ich wünsche all jenen viel Glück, die dereinst versuchen werden, ihr Projekt zu rechtfertigen, indem sie sich auf eine Aussage auf der damaligen Webseite der Initianten berufen und darauf, dass davon die Rede gewesen sei, die Tür für eine vernünftige Nutzung des Sees offen zu halten. Das scheint mir klar unmöglich zu sein. Dies hat den Staatsrat übrigens dazu veranlasst, keinen Gegenvorschlag in Erwägung zu ziehen. Die geltenden Vorschriften sind ausreichend, wie das Schicksal von Goya Onda gezeigt hat. Und jedes Projekt, das in die Richtung der Initiative geht, würde nur weitere Auflagen hinzufügen und die Situation auf extreme Weise einfrieren. Zum Beispiel wäre es höchstwahrscheinlich nicht mehr möglich, den Wanderweg um den See fertigzustellen, für den sich die Gemeinden und die Region mit Nachdruck und Überzeugung stark gemacht haben, um eine schlanke Infrastruktur für die sanfte Mobilität anzubieten, die auf Natur und Landschaft Rücksicht nimmt.

Ich erinnere auch daran, dass die Instrumente des RPG es ermöglichen, Entwicklungsräume zu planen, die dem Standort und der Natur Rechnung tragen. Sie werden bereits eingesetzt für eine harmonische Erschliessung der Seeufer. So haben wir Reservate, Schutzgebiete und Spezialzonen, wie die Zone Les Laviaux, die im Gemeindebaureglement als Erholungsgebiet aufgeführt ist, um Freizeitaktivität und sanften Tourismus unter Wahrung der Landschaftsqualität zu ermöglichen.

Comme je constate que 95% des députés sont bilingues, puisqu'à peu près personne ne porte le casque, je dis quand même quelques mots en français.

Je vous rappelle que les zones de protection de réserves existent aujourd'hui, que les outils actuels sont nombreux et suffisants pour protéger les rives du lac et qu'une couche supplémentaire n'est pas souhaitable dans un contexte d'aménagement du territoire qui, vous le savez, est déjà très complexe, déjà très contraignant, déjà très lourd, mais néanmoins garant de protection pour développer des infrastructures légères, dans le respect du paysage, de la nature, dont même les initiants n'en contestent pas les besoins.

Enfin, je rappelle que toutes les zones de réserves et de protection sont traitées par voie d'ordonnance dans notre canton, combinée aux outils de l'aménagement du territoire. Dans ce sens, il ne fait pas de sens d'inscrire des centaines de sites dignes de protection dans la Constitution. Ce n'est pas là qu'il faut le faire.

J'en appelle donc à votre bon sens, au respect de notre logique législative et institutionnelle, qui prévoit une hiérarchisation dans notre cadre légal.

Im Namen des Staatsrats lade ich Sie daher ein, sich der Initiative nicht anzuschliessen.

J'ai lu qu'il y avait la proposition d'un contre-projet direct, qui demanderait l'institution d'une commission supplémentaire, probablement. Je laisse ici les aspects formels au Grand Conseil, en rappelant qu'un contre-projet direct nécessite également une modification constitutionnelle, comme cela a été dit par M^{me} la Rapporteuse. Enfin, je rappelle que, suite à la discussion que nous avons eue en commission, j'invite tous les membres de la commission à aller relire le Plan directeur régional de la Gruyère, qui introduit une fiche sur la protection du lac de la Gruyère. Et je peux vous dire que ça correspond à tout ce qu'on a discuté en commission. Cet outil existe.

Sur le fond, nous sommes donc d'accord avec la volonté de la commission. Ça confirme les propos du Conseil d'Etat et ça confirme notre analyse, en confirmant que oui, le lac doit être protégé dans certaines mesures, mais que les outils existent, que pour la plupart, ils sont en place et que pour le Plan directeur régional, la fiche va être mise en vigueur à partir du mois de novembre. Il y aura une assemblée de l'Association régionale la Gruyère (ARG), qui va définir le plan d'action pour mettre tout ceci en vigueur.

Donc, le Conseil d'Etat vous invite à ne pas mettre une cloche sur le lac de la Gruyère, comme le texte le demande, et puis vous invite à prendre note que les demandes de la commission sont déjà prévues dans le Plan directeur régional de la Gruyère. Sinon, ça reviendrait à rajouter une couche supplémentaire quelque part entre les compétences du canton, celles de la région et celles des communes, avec comme conséquence - et là, j'insiste - une nouvelle atteinte aux compétences des autorités locales et encore plus de difficultés à coordonner les efforts pour préserver ce joyau de notre canton.

Le contre-projet n'ayant été porté à ma connaissance que ce matin, le Conseil d'Etat n'a évidemment pas pu se prononcer sur ce projet. Je vais donc m'y opposer. Néanmoins, si cela devait permettre d'éviter une votation populaire, qui est toujours coûteuse, je suis prêt, et j'y invite les initiants, à rencontrer le préfet et les gens qui portent le Plan directeur régional de la Gruyère pour leur montrer que leur but, si j'ai bien compris ce qu'ils ont exprimé en commission, est atteint par ce Plan directeur de la Gruyère.

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Meine Interessenbindungen zu diesem Geschäft: Präsident des Tourismusverbandes Freiburg, Stadtpräsident von Gruyères und Mitglied des ARG-Vorstands. Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte. Die Gruppe der Mitte hat die Botschaft des Staatsrats mit Interesse zur Kenntnis genommen.

A l'instar des conclusions de celui-ci, le groupe Le Centre ne se rallie pas à l'initiative constitutionnelle entièrement rédigée et se positionne également contre toute proposition de lui opposer un contre-projet.

Bund und Kanton Freiburg haben zahlreiche Instrumente zum Schutz von Natur und Landschaft geschaffen, die auch den Greyerzersee und seine Ufer betreffen.

Nous sommes d'avis que toutes les législations en vigueur - la première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT1), la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2), les lois sur la nature et le paysage, tant fédérales que cantonales, la Constitution fribourgeoise, elle a été précisée, le Plan directeur cantonal, les paysages d'importance cantonale (PIC), le Plan directeur régional, qui a été aussi cité, le Plan d'aménagement de détail (PAD) des rives du lac, l'espace réservé aux eaux (ERE), etc., etc. - suffisent largement au maintien du respect du site et de ses rives, sans encore y ajouter une contrainte législative supplémentaire. Ces législations existantes l'ont d'ailleurs prouvé dans la mesure où des projets fortement discutables ou non adaptés ou non souhaités par les autorités n'ont pu être confirmés ou validés et, plus précisément, ont été rejetés, bien qu'une opportunité ou la liberté des porteurs de ces projets les avait initiés.

Il n'est pas acceptable non plus d'inscrire de plus dans la haute Constitution fribourgeoise de manière arbitraire la protection d'un de ces lacs ou de l'une ces rives - la Constitution émet et fixe déjà les bases nécessaires en la matière.

Warum nicht morgen der Schwarzsee oder der Schiffenensee, der Lessoc-See, der Montsalvens-See, der Murtensee und viele andere Orte...

Chers collègues, le groupe Le Centre constate que des projets certes malheureux ou non souhaités de la part des autorités ont pu être stoppés. Les procédures générées ont eu le mérite non seulement d'éveiller l'ensemble de nos règles et de ces législations, mais ont confirmé aussi que l'ensemble de celles-ci suffit et fonctionne lorsqu'on les interpelle et lorsqu'on les applique.

Mesdames et Messieurs, le texte de l'initiative proposée par les initiants, sur lequel les citoyennes et citoyens devront se prononcer, est totalement univoque et sans marge de manœuvre, contrairement aux affirmations du comité d'initiative. L'application juridique de ce texte ne laisse entrevoir que peu ou pas de concessions.

Sie erlaubt es nämlich nicht, kleine Projekte und/oder bestehende Gebiete vom Schutzziel auszunehmen.

Il ne suffit pas de promettre ou d'émettre sur un site ou une quelconque voie de communication ciblée des messages d'espoir ou de faisabilité de toute sorte, qui pourraient être des exceptions. La preuve que cette initiative est inadéquate et mal appropriée, permettez-moi de dire que c'est l'attitude, aussi, et l'opportunité des mêmes initiants qui viennent aujourd'hui insinuer et engager un éventuel contre-projet. Ça ne se fait pas souvent comme ça dans les méthodes législatives.

Mesdames et Messieurs, ayant pris connaissance de l'application des instruments et législations existantes que j'ai cités, le groupe Le Centre émet le souhait qu'une coordination de l'ensemble de ces législations puisse être appliquée et discutée. Le groupe Le Centre vous invite donc à accepter ce décret dans la version initiale du Conseil d'Etat et rejette toute proposition d'amendement ou de contre-projet.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Ich war Mitglied der Kommission, die sich mit diesem Thema befasst hat.

J'arrête ici pour protéger vos oreilles et vous éviter un calvaire, et à moi aussi.

Le parti socialiste ne souhaite pas que le lac de la Gruyère soit mis sous cloche. Par contre, il est préoccupé par l'avenir de ces rives et de ces alentours. Quelques projets antérieurs ont bien illustré les risques.

L'initiative n'est pas acceptable. Elle stratifie une situation et est quasi inapplicable. Donc, le parti socialiste va la refuser. Par contre, le texte exprime un malaise, des inquiétudes légitimes de la population. Et malgré les affirmations qui consistent à dire que les lois ont permis de bloquer un projet ou de retenir un projet, il n'en est pas moins vrai qu'il a été porté par nos autorités jusqu'au niveau fédéral. Et c'est le niveau fédéral qui a dû faire ce blocage et le niveau cantonal ne l'a pas fait. D'ailleurs, ça interroge sur les liens qu'on pourrait avoir avec des intérêts particuliers. Ça, ces faits-là, sont source d'inquiétudes et on ne peut pas les nier.

Nous allons proposer un amendement et cet amendement n'a pas pour objectif *a priori* de modifier la Constitution, même si ça peut se faire de manière très light, mais de trouver et de proposer des solutions qui permettent aux initiants de retirer le projet et, comme ç'a été dit, d'éviter une votation, qui serait coûteuse. Pour siéger à la Commission des finances et de gestion (CFG) et y étudier les budgets, je peux vous dire que ça sera fort utile. Par contre, les préoccupations doivent être

prises en compte et être partagées. Alors, peut-être qu'il y a des outils qui fonctionnent. Mais nous souhaitons qu'ils soient exposés, remis en place et un peu mieux stratifiés. Les plans directeurs régionaux, certes, ils sont utiles, les fiches sont utiles, sauf qu'elles n'indiquent pas encore une réalisation concrète. La préoccupation et les axes de préoccupation, c'est notamment l'accès aux rives de la population, c'est d'éviter des projets pharaoniques, c'est de permettre une vision douce autour de ce lac, mais aussi un aménagement concret, viable, un développement durable de ce site, qui est magnifique.

C'est pourquoi nous déposerons un amendement tout à l'heure. Ca permettra au Conseil d'Etat de prendre ses responsabilités et son bâton de pèlerin.

Savary Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis membre du comité d'initiative et c'est à ce titre que je vais vous exposer les motivations des initiants et les buts du texte qui vous est soumis.

"L'initiative "Sauvez les Laviaux" entend protéger et préserver le lac de la Gruyère, ses abords et l'ensemble de ses rives. Bien qu'il soit d'origine artificielle, le lac présente une richesse paysagère et biologique tout à fait remarquable, qu'il faut impérativement sauvegarder. S'agissant d'un texte constitutionnel, les notions utilisées sont volontairement assez vagues, laissant ainsi au législateur le soin de les définir plus précisément, au cas par cas. Néanmoins, les initiants ne souhaitent pas figer définitivement le lac et ses abords par des mesures de protection rigides. Ce qu'ils souhaitent, c'est que les règles essentielles du droit fédéral en matière d'aménagement du territoire s'appliquent pleinement, mais avec discernement, pour que des aménagements légers nécessaires au développement durable du lac restent possibles. Cette initiative a surtout pour but de bannir l'artificialisation à grande échelle des rives du lac par des projets hors proportion, générateurs de nuisances et d'atteintes au site. Les actuelles zones à bâtir ne seront pas touchées par l'initiative, ni l'usage raisonnable du lac et de ses rives, notamment par les sportifs, les pêcheurs et les amateurs de nature et de tourisme doux. L'initiative "Sauvez les Laviaux" en appelle au bon sens, pour que le lac de la Gruyère demeure ce qu'il est pour tout un chacun et pour les générations futures".

Le texte que je viens de vous lire figurait au verso des feuilles officielles de récolte de signatures. Comme vous l'avez entendu, l'initiative ne propose en aucun cas une mise sous cloche du lac de la Gruyère et les intentions des initiants ont toujours été parfaitement claires à ce sujet. Toute autre interprétation du texte est simplement fautive. Les initiants souhaitent que le lac de la Gruyère et ses abords puissent se développer par une utilisation raisonnable. Pour ce faire, la collaboration des communes riveraines est donc essentielle. Il ne s'agit en aucun cas de priver les communes de leur libre arbitre, mais bien de coordonner les différentes actions nécessaires à une utilisation durable du lac. Comme vous le savez, la découverte dans le Plan directeur régional de la Gruyère de l'ampleur réelle du projet de bassin de surf Goya Onda à Morlon a été l'élément déclencheur de l'initiative, forte de près de 9'300 signatures, dont la très large majorité des citoyens de Morlon. C'est un fait, le Plan directeur régional est clairement insuffisant pour éviter des projets comme Goya Onda, et ce n'est qu'au niveau fédéral que ce projet a enfin été écarté, en raison de son implantation dans le lac manifestement contraire à la loi sur l'aménagement du territoire. Et ceci après que les initiants ont porté à la connaissance de l'Office fédéral du développement territorial la très forte opposition populaire à ce projet absurde. En moins de dix ans, trois projets d'ampleur situés aux abords du lac ont viré au fiasco : Goya Onda, le Golf Resort et les Terrasses d'Ogoz, dont l'impact immense balafre à jamais le paysage de l'un des plus hauts lieux touristiques du canton. Aujourd'hui encore, les abords des Terrasses d'Ogoz ne sont toujours pas remis en état, ce qui ne manque pas de susciter l'étonnement des touristes et des gens de passage, qui se demandent comment on a pu laisser faire cela.

Lors du retrait de la fiche de Goya Onda du Plan directeur cantonal, le comité d'initiative s'est légitimement demandé s'il devait ou non maintenir son texte. Afin de ne pas trahir la volonté de milliers de citoyennes et de citoyens, il a été décidé de maintenir l'initiative et de lancer ainsi une vaste consultation. La majorité des communes riveraines, l'Association régionale la Gruyère, la Promotion économique, l'association Mobul, l'Union fribourgeoise du tourisme, Gruyère tourisme, la direction du Groupe E, le préfet de la Gruyère, différents députés et chefs de groupes, ainsi que MM. les Conseillers d'Etat Castella et Steiert ont tous été rencontrés par les initiants. A la suite de cette consultation, il est ressorti certaines appréhensions quant à l'interprétation du texte de l'initiative. Aussi, par volonté de consensus, le comité d'initiative s'est déclaré ouvert à un contre-projet qui puisse être un outil plus précis qu'un texte constitutionnel, lequel pourrait, dès lors, être retiré. Le comité en a informé par écrit MM. les Conseillers d'Etat Castella et Steiert en février dernier, voilà déjà presque huit mois.

Le comité d'initiative regrette donc qu'il n'y ait pas trace de ses nombreuses démarches dans le décret qui nous est soumis aujourd'hui, décret qui rejette à la fois l'initiative et l'idée même d'un contre-projet. On peut donc s'interroger sur les huit mois qui ont été nécessaires au Conseil d'Etat pour signifier ce refus en quelques malheureuses lignes. Aurait-il joué la montre ? Qu'en est-il de l'avis exprimé par plus de 9'000 citoyennes et citoyens ?

Pour que le lac de la Gruyère puisse connaître un développement raisonnable, dans le respect de la nature, de ses utilisateurs, de l'autonomie communale et des impératifs liés à la production hydroélectrique, le comité d'initiative encourage donc le Grand Conseil à adopter son texte ou la proposition d'un contre-projet.

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). Ich habe keine Interessenbindung und war Mitglied der Kommission.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce projet de décret et, à l'unanimité, suivra l'avis de la majorité de la commission et l'avis du gouvernement. Il soutiendra donc ce décret et s'opposera à tout amendement ou contre-projet.

Bien que les initiants partent d'un bon sentiment suite au projet touristique inadéquat et aberrant "Goya Onda", le groupe reconnaît que le droit en vigueur permet déjà de protéger les rives du lac de la Gruyère. Il n'y a donc point besoin de rajouter une couche supplémentaire de lois et d'exigences, mettant sous cloche un lac spécifique ainsi que ses rives.

Si nous suivons l'avis des initiants, quelle sera la suite ? Quel autre lac ou région voudrions-nous sauvegarder ? L'autonomie des communes concernées serait compromise.

Deshalb empfiehlt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, der Meinung der Kommission und des Staatsrates zu folgen.

Clément Bruno (VEA/GB, GR). Meine Interessebindungen: Ich war Mitglied der Kommission, die dieses Objekt analysiert hat, und wohne in der Nähe des Greyerzersees. Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis.

Wir sind auch der Meinung, wie der Staatsrat, dass diese Initiative in der kantonalen Verfassung keinen Platz hat. Est ist schwierig, einen eigenen Verfassungsartikel zum Greyerzersee zu machen, nicht aber über die anderen Seen des Kantons.

Warum ein Gegenvorschlag zu dieser Initiative? Die Initiative hatte zwei Ziele: einerseits, kurzfristig das Projekt Goya Onda zu stoppen, und andererseits, den Greyezersee und seine Ufer langfristig zu schützen, aber ohne eine «mise sous cloche» dieses Gebietes.

Das erste Ziel wurde erreicht. Zu diesem Punkt müssen wir feststellen, dass der Bund den Initianten Recht gegeben hat. Dieses Projekt wurde dann vom kantonalen Richtplan zurückgezogen und wurde gestoppt.

Ein persönlicher Kommentar: es ist schade, dass keine Anpassung des Projektes ohne die problematische Welle gemacht wurde, da es auch gute Elemente und Ideen im Projekt gab.

Das zweite Ziel der Initiative ist zum heutigen Zeitpunkt teilweise erreicht. Es gibt effektiv schon Instrumente, die den Greyerzersee schützen:

- > ein Naturschutzgebiet (Auenzone und Wasservogelreservat von nationaler Bedeutung an der Saane- und Jaunbachmündung in Broc),
- > ein Objekt des Inventars der Landschaften von kantonaler Bedeutung (Objekt no 7), und
- > den regionalen Richtplan.

In der Realität hat die Umsetzung dieser Instrumente zu wenig Effekte, vor allem im Bereich Mobilität, Erreichbarkeit, Besucher- und Freizeitaktivitätsmanagement. Die Umsetzung ist vor allem in der Verantwortlichkeit der Gemeinden. Es fehlt leider an Koordination. Mit der starken Entwicklung der Region Bulle-Broc und dem Klimawandel wird der Druck auf den Greyerzersee immer grösser. Der Gegenvorschlag ist eine gute Gelegenheit, um diese Problematik konkret zu lösen.

C'est pourquoi, à notre avis, effectivement, un article général sur la protection du lac de la Gruyère au niveau de la Constitution fait sens pour pouvoir ancrer quelque chose de plus formel par rapport à ce besoin de coordination. Avec un contre-projet, on pourrait élaborer un instrument concret d'appui et de coordination en faveur des 11 communes concernées pour mettre en œuvre plus facilement des objectifs paysagers du paysage d'importance cantonale et pour mieux gérer les aspects de mobilité. C'est par exemple par la constitution d'une commission du lac de la Gruyère, avec les communes et les représentants régionaux, cantonaux et associatifs concernés, qu'on pourrait mettre en œuvre cette mesure de protection.

D'ailleurs, la collaboration avec les communes est déjà effective, notamment pour le sentier autour du lac de la Gruyère, qui a d'ailleurs obtenu des prix par rapport à la randonnée. Il s'agirait donc d'étendre cette collaboration pour une gestion globale de la mobilité et des accès au lac, afin de mieux valoriser ce site classé. En effet, en rassemblant toutes les parties prenantes, des moyens pourraient être mutualisés pour mieux préserver et mettre en valeur le paysage du lac de la Gruyère. Cette commission pourrait bien sûr aussi se prononcer sur des projets d'importance touchant le lac et ses rives.

Avec ces considérations, notre groupe va soutenir l'amendement Jaquier pour demander que le Conseil d'Etat élabore un contre-projet allant dans le sens de l'initiative "Sauvez les Laviaux", comme cela a été fait avec succès pour l'initiative H24.

Lauber Pascal (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je commence par déclarer mes intérêts : je suis le syndic de la commune de Morlon, lieu où se trouve le lieu-dit "Les Laviaux" au bord des rives du lac de la Gruyère, et j'étais membre de la commission *ad hoc* chargée d'étudier ce décret.

Comme le relève le Conseil d'Etat dans son message, cette initiative a vu le jour dans un contexte particulier et s'inscrit en opposition au projet Goya Onda. Il fallait trouver une solution politique pour stopper cette idée. Dans cette optique, les initiants sont allés à la rencontre de la population afin de leur demander s'ils étaient pour ou contre ce projet de vague

artificielle, ceci afin de déposer une initiative constitutionnelle permettant d'inscrire la protection du lac de la Gruyère, de ses abords et des rives dans la Constitution cantonale.

Faisant abstraction du côté émotionnel de la situation, force est de constater qu'aujourd'hui le droit en vigueur est largement suffisant pour adresser les risques soulevés par l'initiative, qui est surdimensionnée. Il n'est pas nécessaire de compléter cette législation et encore moins de le faire sous la forme d'une révision partielle de la Constitution.

Der Inhalt dieser Initiative lässt auf einen sehr strengen Schutz zurückschliessen, auch wenn die Initianten in inoffizieller Form das Gegenteil behaupten. Ihr Artikel ist klar und wirft mehr Probleme auf, als er löst.

D'autre part, il y a lieu de se demander pourquoi il faudrait spécifiquement protéger le lac de la Gruyère et pas d'autres lieux comparables. Ceci n'est tout simplement pas justifié.

C'est aussi avec étonnement que je relève que les initiants ont changé d'avis et demandent maintenant l'élaboration d'un contre-projet. Ceci ne fera qu'un texte de plus, que ce soit sous forme de loi ou d'ordonnance, et compliquera les choses dans un domaine où la densité normative est déjà élevée, alors que ce qui pourrait figurer dans un tel document existe déjà. Il s'agit du Plan directeur régional, qui coordonne notamment le développement des rives du lac pour le district.

Alors faisons comme la majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux : refusons un contre-projet qui offrirait simplement une échappatoire aux initiants, qui se rendent compte que le leur texte est inapplicable, et approuvons le projet de décret du Conseil d'Etat tout en refusant l'amendement.

Hauswirth Urs (*PS/SP, SE*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la commission *ad hoc*, et en tant que représentant du groupe socialiste, aujourd'hui aussi membre du groupe minoritaire ; je suis par ailleurs le syndic d'une belle commune, qui peut également profiter des rives d'un lac artificiel.

Je m'exprime au nom du groupe socialiste et confirme les propos d'Armand Jaquier : le groupe entre en matière mais rejette l'initiative et soutient l'amendement déposé, qui demande un contre-projet. Nous sommes d'avis que l'élaboration d'une ordonnance par le canton permettra de trouver une bonne solution pour le lac de la Gruyère. Et il est possible que, si ce contre-projet est accepté, les initiants retirent leur initiative.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Ich spreche in meinem persönlichen Namen. Ich war Mitglied der Kommission und bin Gemeindepräsident von Corbières, einer Gemeinde, deren Gebiet sehr nahe am See liegt - einem Ort, an dem ich mich sehr gerne aufhalte.

Je vais faire comme le député Jaquier : je vais m'arrêter là pour l'allemand, pour votre bien et pour le mien aussi.

J'ai longtemps hésité à prendre la parole, mais ce qu'a dit le député Clément m'a fortement dérangé, surtout de la part d'un ancien conseiller communal de Charmey. Quand j'entends qu'il faut faire une association pour mettre en réseau les infrastructures, c'est une violation crasse de l'autonomie communale. Les routes qui descendent au lac, Mesdames, Messieurs, elles ne vont pas qu'au lac. Elles vont dans des habitations. Les parkings ne sont pas que pour le lac. Comment voulez-vous faire un contre-projet en disant que l'on doit régionaliser les infrastructures ? Il ne faut pas oublier que de ces infrastructures, il y a beaucoup d'autres choses qui en dépendent. Et moi, c'est ça qui me dérange dans ce débat.

On nous dit, au-delà de ce qui a été dit par le député Lauber, syndic de Morlon, qu'il y avait une réaction populaire à un problème. Oui, c'est un fait. Mais, ce n'est pas une raison pour mettre sous tutelle l'entier des infrastructures qui sont autour du lac et laisser des gens qui seront dans une commission décider de ce qu'on va en faire. Et là, pour moi, cela viole clairement le principe de l'autonomie communale. Je pense qu'on est tous de bonne volonté, cela a été dit par M. le Conseiller d'Etat. Mais on a déjà les paysages d'importance cantonale (PIC), qui ne sont quand même pas pratiques, on a le Plan directeur régional, qui en remet une couche. Et maintenant, on vient nous dire qu'il faut un contre-projet pour prendre les routes et les parkings et venir dire aux communes et aux citoyens : "Eh bien, Messieurs, vous ne devez plus vous parquer là et vous allez boucler cette route." Alors, pour les routes qui ne descendent que jusqu'au lac et qui ne desservent aucune maison et les places de parc qui ne vont qu'au lac, on peut encore discuter. Mais comment voulez-vous que demain j'aie à expliquer aux citoyens de Corbières, qui ont payé ces routes et ces parkings, que leur gestion sera faite par une commission totalement indépendante ? Ce n'est pas possible !

Corbières est peut-être une des communes les plus impactées. On a des zones à bâtir qui longent le lac. Il y a dix ou quinze ans, le Conseil communal avait dû aller au Tribunal fédéral avec les riverains pour le sentier du lac, parce que, pour ceux qui l'ont fait il y a quelques années, il y avait un bout à Corbières où on ne pouvait pas passer au bord du lac. Donc, comment aller expliquer à ces citoyens que, à partir de maintenant, tous ces aménagements, tout ce qui est au bord des zones à bâtir, ce n'est plus la commune qui les gère, alors que ces aménagements ont été payés par ces mêmes citoyens ?

Moi, je ne peux pas accepter ça. C'est pour ça que je vais vous demander de suivre l'avis du Conseil d'Etat.

Levrat Marie (PS/SP, GR). J'aimerais rapidement revenir sur ce qu'a dit mon collègue juste à l'instant. Alors moi, à titre personnel, je suis contre l'initiative. Mais ça ne veut pas dire que je suis contre une protection du lac. Et puis, je vais soutenir un contre-projet.

Mais j'aimerais revenir sur cette autonomie communale. On parle de mise sous tutelle, on diabolise un peu ce contre-projet. Et en fait, j'aimerais juste remettre l'église au milieu du village. Pourquoi est-ce qu'on en est là, en fait ? Pourquoi est-ce qu'on a cette initiative qui est venue ? Parce qu'en fait, justement, il n'y a pas une vision globale des communes de de la bonne manière de gérer ce lac. Et pour moi, c'est un élément qui est important.

C'est clair, c'est un lac où il y a plusieurs communes, et il faut s'entendre. Mais si on veut avoir une gestion des rives du lac qui est correcte, eh bien on doit réfléchir où on amène les gens et où on protège le lac. Je pense qu'on en est là à cause du fait que chaque commune fait un petit peu sa petite cuisine et qu'on n'a pas une vision globale des rives du lac. Je pense que c'est très dommageable et c'est une des raisons pour lesquelles on se retrouve là, aujourd'hui, à discuter d'une initiative telle que celle-ci.

Donc moi, je vais soutenir un contre-projet. A nouveau, je suis contre l'initiative, mais je pense que l'idée d'avoir une réflexion générale en englobant les communes ainsi touchées - et je pense que ce n'était pas là, la réflexion du contre-projet -, je pense que c'est une bonne réflexion et une bonne initiative.

Clément Bruno (VEA/GB, GR). Peut-être juste pour donner une précision par rapport à cette commission.

L'idée n'est pas d'avoir une commission qui mette sous tutelle les communes, mais plutôt une commission intercommunale, comme c'est d'ailleurs prévu dans les paysages d'importance cantonale (PIC), qui facilite la mise en œuvre et qui permette de mutualiser des moyens qui seraient difficiles à mettre en place par une commune seule et puis d'avoir une vision globale, comme cela a été dit par ma préopinante, mais en aucun cas de mettre sous tutelle les communes, qui restent bien sûr autonomes et libres de participer ou pas à cette commission et de faire des choses indépendantes. C'est donc plutôt pour permettre d'avoir plus de moyens et faciliter la mise en œuvre de ces PIC, qui concernent, je le répète, 11 communes. On n'est pas comme dans d'autres situations, où on a une seule commune concernée. Donc là, c'est une manière de faciliter les moyens.

Hommage à M. Pascal Gygax, lauréat du Prix Marcel Benoist 2024

Président du Grand Conseil. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, chères et chers collègues, nous sommes fiers d'accueillir ce matin, à la tribune de cette magnifique salle de notre Hôtel de ville, la rectrice de l'Université de Fribourg, M^{me} Katharina Fromm, et M. Pascal Gygax. Le Grand Conseil du canton de Fribourg, à travers la voix de son président, vous souhaite la bienvenue ici, dans notre salle de l'Hôtel de ville. [*applaudissements*]

Nous aimerions sans plus tarder vous adresser, cher M. Gygax, nos sincères et vives félicitations pour le Prix scientifique Marcel Benoist que vous venez de recevoir. Ce prix récompense bien sûr le psycholinguiste que vous êtes, comme toutes les recherches et travaux que vous conduisez depuis des années autour des influences de notre langage sur notre perception de la réalité.

Comme chercheur en psycholinguistique expérimentale et en psychologie cognitive à l'Université de Fribourg, vous avez signé de remarquables contributions sur l'étude du lien entre le langage et les préjugés liés au genre. Avec toutes les équipes de chercheurs universitaires qui vous entourent, vous avez mené de très nombreuses expériences. Mais surtout, et j'aimerais le souligner maintenant, vous avez le souci constant de vulgariser vos travaux, en d'autres mots de partager vos recherches scientifiques avec le public, avec les étudiants, grâce à des interviews, grâce à des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux.

Cher Monsieur, vous qui êtes né il y a un demi-siècle à Leubringen, je le dis avec le sourire en allemand, donc à Evillard au-dessus de Bienne, vous êtes au bénéfice d'une licence en psychologie, d'une maîtrise en psychologie du sport et de l'exercice, d'un doctorat en psychologie expérimentale, de diplômes obtenus dans des universités prestigieuses comme Derby, Liverpool ou Sussex. Mais vous avez aussi été champion suisse junior interclub de tennis et entraîneur de l'équipe suisse de tennis en fauteuil roulant.

Cher Monsieur, votre Prix Marcel Benoist est un honneur pour notre Université de Fribourg. Vous êtes le quatrième chercheur de toute l'histoire de notre *Alma mater* à recevoir ce que l'on appelle volontiers le Prix Nobel suisse. Votre présence parmi nous ce matin est un honneur pour notre Grand Conseil.

Je ne sais pas trop quelle expérience vous pourriez réaliser ici ce matin. Nous vivons aujourd'hui la Journée du bilinguisme. Chaque député-e s'efforce de dire quelques mots dans l'autre langue. Alors voilà peut-être un petit point en commun entre nos député-e-s et le chercheur que vous êtes : la parole, les mots. Ici, au Grand Conseil, les paroles et les mots sont le reflet de notre communauté fribourgeoise, une communauté riche et forte de cette diversité.

Encore une fois, nos chaleureuses félicitations pour le Prix scientifique Marcel Benoist, nos vœux de succès pour tout ce que vous allez entreprendre demain et après-demain, nos vœux également pour vous-même et pour votre famille. Merci de votre visite ! [applaudissements]

Décret 2024-DIAF-19

Initiative constitutionnelle "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives" (votation populaire)

Rapporteur-e:	Meyer Loetscher Anne (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	20.08.2024 (<i>BGC octobre 2024, p. 3737</i>)
Préavis de la commission:	19.09.2024 (<i>BGC octobre 2024, p. 3749</i>)

Entrée en matière (suite)

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie déjà tous les intervenants, qui, hormis M. Savary, ont reconnu la position du Conseil d'Etat et souligné que ce texte n'avait pas lieu d'être intégré dans la Constitution.

M. Jaquier, vous avez parlé d'un malaise. C'est vrai. Par contre, quand vous avez dit que ce projet a été bloqué au niveau fédéral, c'est faux. Mesdames, Messieurs, la commission fédérale a été consultée, elle a émis des doutes sur la compatibilité avec l'aménagement du territoire fribourgeois. Mais, c'est bien. Et c'est bien le seul Conseil d'Etat qui a retiré la fiche du Plan directeur cantonal – sur la base de doutes et non pas d'un blocage exprimé au niveau fédéral.

Vous dites aussi, M. Jaquier, que nous avons une responsabilité. Et puis, vous dites que le Conseil d'Etat doit prendre ses responsabilités. J'ai juste envie de vous dire, M. Jaquier, le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités. Il a dit qu'il était opposé à ce contre-projet et il a déclaré qu'il ne voulait pas d'un contre-projet, puisqu'il ne voulait pas intégrer ceci dans la Constitution.

M. Jaquier, j'ai envie de vous inviter, vous, à prendre vos responsabilités. Si vous demandez un projet du Conseil d'Etat, je rappelle ici, qu'il est prévu qu'on donne les directions dans lesquelles il doit aller. Or, moi, j'ai une initiative qui me dit qu'il faut protéger et préserver les rives du Lac sans exception et sans possibilité de dérogation, et j'entends un tout autre message. Qu'est-ce que je dois écouter? Qu'est-ce que je dois faire? Aucune directive, aucune direction n'est émise dans le cadre – pour le moment, je n'en ai pas vu, en tout cas – dans le cadre de la proposition minoritaire.

M. Savary, l'application de l'aménagement du territoire est garantie par toutes nos lois, par la Constitution et vous ne pouvez pas dire que la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ne peut pas être appliquée. Vous pouvez recourir contre toute décision et elle sera appliquée. Vous dites soutenir le projet ou le contre-projet. Je remarque que vous voulez mettre pas mal de brouillard autour de ce lac, qui n'en a pas besoin. Et je ne sais pas quelle est votre position finale. On vous entend dire que vous proposez un test constitutionnel sans limites, ce qui est totalement extrême, et que vous n'avez pas la même position. Vous soutenez un contre-projet; on ne sait pas lequel. Donc, moi, j'aimerais recevoir des éclaircissements à ce niveau-là, mais c'est volontiers qu'on se rencontrera pour en discuter.

M. Clément: la coordination. J'ai envie de dire que j'ai discuté avec pas mal de députés, ce matin. Peu ont lu le Plan directeur régional de la Gruyère. Il y a un chapitre sur la coordination dans le Plan directeur régional de la Gruyère, qui cite, notamment, toutes les communes concernées, qui cite toutes les instances concernées, des services de l'Etat à d'autres instances comme l'Association régionale la Gruyère (ARG) et le tourisme. Donc, cette coordination, elle est prévue. Le Plan directeur régional a été approuvé partiellement au mois d'août 2023. L'application de ce plan sera votée par l'Association régionale la Gruyère, normalement en novembre de cette année. Je précise ici que l'Association régionale la Gruyère prévoit d'instituer des groupes de travail, qu'elle prévoit d'engager une aménagiste pour suivre tout ça. Donc, votre coordination, elle est prévue. Elle est voulue par la fiche du Plan directeur cantonal.

Je vous lis aussi les articles du règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC), qui viennent de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), sur la coordination intercommunale. Article 35 al. 3 de la LATEC et article 4 du ReLATEC: "Lorsqu'un projet de planification s'étend sur le territoire de plusieurs communes, celles-ci veillent à la concordance matérielle et à une notification simultanée des décisions. Si les communes n'arrivent pas à assurer une concordance matérielle de leurs décisions, elles demandent l'intervention du préfet. Le préfet cherche à obtenir une entente entre les communes. S'il n'y parvient pas, il leur fixe un délai pour qu'elles rendent leurs

décisions. A l'échéance de ce délai, il transmet le dossier à la Direction avec son préavis et les décisions communales." Donc, toutes les décisions de coordination sont prévues par la loi, qui est bien faite.

C'est pour ça que le Conseil d'Etat est entièrement d'accord avec les initiants: ce lac doit être protégé, mais il doit aussi permettre de créer des infrastructures légères, comme ç'a été dit, notamment pour gérer le flux de touristes, qui est grandissant.

Quand vous dites, M^{me} Levrat, qu'il n'y a pas de vision globale des communes sur le Lac, il y a un Plan directeur régional, je vous l'ai dit à plusieurs reprises, qui correspond, qui a de nombreuses pages, je l'ai, ici, dans les mains. Il a même intégré les communes de la Sarine qui côtoient le lac de la Gruyère. Donc, pour vous dire, il y a une vision globale qui est assurée sur les deux districts et les fiches du Plan directeur régional, qui est prévu pour le district de la Gruyère, sont reprises dans le Plan directeur régional de la Sarine. Donc, il y a une coordination totale sur l'ensemble du lac.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, comme le Conseil d'Etat l'a dit, nous avons suffisamment d'instruments. Nous vous invitons à refuser cette initiative.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Ich bin damit einverstanden, dass alle Fraktionen auf das Thema eintreten, aber dass es Meinungsverschiedenheiten über die Berechtigung eines Gegenentwurfs gibt, den wir in Artikel eins Absatz zwei diskutieren werden.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret concernant l'initiative constitutionnelle "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives" (votation populaire)

Art. 1

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). L'article 1 al. 1 dit donc: "Le Grand Conseil ne se rallie pas à l'initiative constitutionnelle entièrement rédigée 'Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives', dont le texte figure dans l'annexe au présent décret." Cet article a été adopté sans discussion et à l'unanimité, y compris par un membre du comité d'initiative, qui ne croit donc plus à sa pertinence.

Je vous recommande donc, à l'instar de l'ensemble de la commission, d'adopter cet article, ce qui signifie que vous ne vous ralliez pas à l'initiative.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Die Worte von unserer Grossrätin waren sehr klar. Ich habe nichts zu ergänzen, ich teile das total.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). L'amendement est simple. C'est de modifier l'alinéa 2 en: "Il charge le Conseil d'Etat de préparer une proposition de contre-projet et de la lui soumettre suffisamment tôt pour que le délai fixé à l'article 125 al. 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) puisse être respecté."

Il s'agit, comme on l'a dit tout à l'heure, de voir la possibilité de trouver des solutions qui permettent, à notre sens, le retrait de l'initiative. Le débat a eu lieu, je ne vais pas en rajouter et je vous remercie de soutenir cet amendement.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Heute Morgen habe ich nicht verstanden, dass wir nur die Sprache umkehren. Ich dachte, alles sei umgekehrt. Aus diesem Grund trage ich eine Krawatte in den Farben der FDP. Sie werden den immensen Aufwand zu schätzen wissen.

Meine Interessenbindungen für diese Debatte: Ich bin in Morlon aufgewachsen.

Eine Volksinitiative ist immer ein wichtiges Signal. Wir müssen Volksinitiativen mit größter Sorgfalt prüfen, da es sich um eine direkte Forderung einer großen Anzahl von Bürgern handelt, die sich organisiert haben, um uns eine Problematik vorzulegen. Wir können daher ein Anliegen der Bevölkerung nicht einfach mit einem Handstreich vom Tisch wischen. Heute Morgen haben wir die Gelegenheit, dieses Anliegen zu hören. Heute Morgen haben wir die Gelegenheit, auf konstruktive Weise eine Variante für einen besseren Schutz der Seeufer im Kanton vorzuschlagen. Heute Morgen haben wir die Gelegenheit, einen vernünftigen Gegenvorschlag zu unterbreiten, dessen Kosten noch im Detail festgelegt werden müssen.

Es wäre interessant, einen Gegenvorschlag zu erarbeiten, der den Zugang zu den Seeufern garantiert, den Bau von leichten Einrichtungen wie Toiletten ermöglicht und gleichzeitig verhindert, dass in Zukunft pharaonische Immobilienprojekte gebaut werden, die bestimmte Teile des Seeufers für die Reichsten reservieren, die es sich leisten können, eine Art Wegrecht zu bezahlen. Ich unterstütze daher das Prinzip eines Gegenentwurfs, der wie bei der Debatte über die Initiative zu medizinischen Notfällen in der Kommission mit Hilfe der staatlichen Stellen konstruiert werden kann. Der Gegenentwurf

könnte insbesondere eine Pflicht für den Staatsrat enthalten, die Bemühungen der Gemeinden um eine kohärente Gestaltung der Seeufer zu koordinieren.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le texte proposé ici demande un contre-projet à l'initiative, un contre-projet!

Je vous invite à aller lire non seulement le Plan directeur régional de la Gruyère, qui introduit notamment 5 périmètres avec des périmètres de protection du paysage, des périmètres de protection écologique, du patrimoine naturel, de la biodiversité, des périmètres pour la mobilité douce, du tourisme doux et la préservation des espaces pour les rives du lac et des forêts. Je vous rappelle aussi qu'on a des espaces réservés aux eaux et puis, qu'il prévoit aussi la protection des rives contre l'érosion. Néanmoins, ce texte qui est proposé ici, même avec le retrait de l'initiative, ce que je n'ai jamais entendu de la part des initiants, signifie une votation populaire, puisqu'un contre-projet doit être une modification constitutionnelle selon la loi sur l'exercice des droits politiques. Et, comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat a proposé de ne pas faire de contre-projet. Aujourd'hui, il n'y a aucune directive. On ne sait pas dans quel sens aller, si c'est aller dans le sens de l'initiative, qui demande de préserver ou de protéger, ou si c'est aller dans le sens des propos qu'on a entendus de la part des initiants, qui disent qu'il faut pouvoir construire de manière légère mais qui présentent un texte qui est complètement opposé à ça, qui ne prévoit aucune exception, aucune dérogation.

Donc, aujourd'hui, on est de nouveau en train de nous mettre du brouillard, comme je l'ai dit, autour de ce lac. Si on propose un contre-projet, Mesdames, Messieurs, même en cas de retrait de l'initiative c'est un vote populaire sur un texte qui devra préserver et protéger le lac de la Gruyère, plutôt que de construire, comme c'est proposé à l'heure actuelle.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je souligne que la commission n'a pas statué sur cet amendement précis, qui est arrivé aujourd'hui dans nos boîtes e-mail. Au moment de la séance de commission, un autre amendement avait été proposé, amendement qui a été refusé à la majorité, à 6 contre 5. L'amendement proposé aujourd'hui reprend le texte du décret sur l'initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité, qui demandait, lui aussi, un contre-projet. Donc, sur un plan légal, c'est tout à fait possible de le faire.

Néanmoins, le contre-projet H24 avait abouti à une modification de la Constitution assortie, pour des questions de transparence des modifications de lois qui en découlaient. Par contre, un changement de la Constitution n'est pas demandé dans le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Selon le Service de législation, il faut souligner que l'adoption d'un contre-projet indirect n'a pas les effets de l'adoption d'un contre-projet direct. L'initiative constitutionnelle devra tout de même être soumise au vote du peuple dans le délai prévu à l'article 125 al. 2 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) – pour autant qu'elle ne soit pas retirée.

Cela signifie que le contre-projet indirect devra avoir été adopté avant la votation. En effet, l'article 125 al. 4 n'est applicable qu'en cas d'adoption d'un contre-projet direct. Si l'initiative constitutionnelle est acceptée en votation populaire alors qu'un contre-projet indirect a été adopté, ce dernier est susceptible d'être abrogé ou modifié, s'il n'est pas conforme à la disposition constitutionnelle adoptée par le peuple.

Je vous laisse digérer. Je continue néanmoins.

Au moment des discussions, il faut dire que le contenu de ce contre-projet était très flou. La preuve en est encore aujourd'hui la parole de M. Savary, qui dit: "Laissons le législateur régler ça au cas par cas!"

En cas d'acceptation de cet amendement, je n'aimerais pas être le Conseil d'Etat, qui navigue en eaux troubles.

Pour répondre à M. Clément, l'aspect de la coordination est tout à fait pertinent, mais le Conseil d'Etat s'est engagé à rencontrer les acteurs pour trouver les modifications à apporter sans pour autant changer notre législation.

La majorité des membres de la commission estime que l'ajout d'un nouveau texte légal – loi ou ordonnance – ne ferait que compliquer un peu plus un domaine où la densité normative est déjà élevée.

Ainsi, en reprenant l'esprit de la majorité de la commission, je vous recommande de refuser cet amendement.

> Au vote, la proposition du député Jaquier, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 59 voix contre 36. Il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du député Jaquier:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Moussa

Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 36.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 59.*

Se sont abstenus:

Michel Pascale (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP). *Total: 2.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je rappelle juste que les initiants ont trente jours après la publication de la décision du Grand Conseil pour retirer l'initiative si l'idée devait leur passer par la tête.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 79 voix contre 4. Il y a 14 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP).

Total: 79.

Ont voté non:

Berset Christel (FV,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 14.*

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Comme le Grand Conseil a décidé de ne pas se rallier à l'initiative "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives" et qu'il n'élabore pas de contre-projet, la votation aura lieu dans le délai d'un an dès la date d'adoption du décret constatant sa validité. Et, comme l'a dit M. le Conseiller d'Etat, le comité d'initiative a trente jours pour la retirer.

Motion 2023-GC-282 Chablis

Auteur-s:	Barras Eric (<i>UDC/SVP, GR</i>) Gaillard Bertrand (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	23.11.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 4093</i>)
Développement:	23.11.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 4093</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	27.08.2024 (<i>BGC octobre 2024, p. 3896</i>)

Prise en considération

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: président de la Corporation forestière Jogne-Javroz et co-motionnaire.

Je tiens tout d'abord à attirer votre attention sur la décision du Conseil d'Etat de rejeter la motion Barras-Gaillard, qui proposait des mesures pour sécuriser nos forêts et protéger la population. Cette décision soulève plusieurs points problématiques que je me dois de souligner.

L'Etat a une responsabilité directe en matière de sécurité. Et cela inclut la sécurité des personnes qui se rendent en forêt. Actuellement, les subventions allouées pour les coupes de sécurité sont largement insuffisantes. Bien que 12'000 à 15'000 m³ de bois doivent être abattus chaque année pour protéger les infrastructures, seul 475'000 francs ont été débloqués en 2023. Cela ne couvre qu'une partie des besoins réels. De plus, les aides fédérales pour la période 2025-2028 ne sont pas garanties, mettant en péril notre capacité d'intervention future.

Pour vous donner un exemple un peu plus concret sur la corporation dont je suis président, la part de subventions que nous avons touchée cette année nous a permis de traiter 1,8 km de sentier balisé en forêt, et nous avons, au total, 90 kilomètres de sentiers concernés sur cette même corporation.

Si l'Etat ne prend pas les devants et ne garantit pas des moyens financiers suffisants, ce sont les citoyens qui en font les frais. En tant que responsables politiques, nous ne pouvons pas ignorer les risques auxquels nous exposons la population. Nous ne pouvons pas non plus rendre responsables les propriétaires forestiers et encore moins les forestiers eux-mêmes, car tout bientôt plus personne ne voudra faire ce métier.

La création d'un fonds de réserve pour les urgences forestières aurait permis d'agir rapidement et efficacement face aux crises climatique et sanitaire.

Permettez-moi de souligner un parallèle important: nous investissons beaucoup dans la culture et le sport, ce qui peut se justifier, car cela améliore la qualité de vie de nos citoyens. Cependant, il est important de se rappeler que nos forêts sont également un bien public, un lieu de loisirs et de détente. Elles apportent des bénéfices non négligeables sur notre santé et notre bien-être. Investir dans leur sécurité et leur préservation, c'est investir dans la qualité de vie de la population.

L'investissement demandé par cette motion: 2 millions de francs sur 2 ans – un montant modeste comparé aux montants alloués à d'autres domaines, comme la culture ou le sport. Pourtant, il aurait eu un impact direct sur la sécurité des infrastructures et sur l'attractivité touristique de notre canton.

Enfin, en refusant cette motion, nous manquons une opportunité d'assurer une gestion durable et proactive de nos forêts. Cette décision place notre canton dans une situation de vulnérabilité, tant sur le plan de la sécurité que sur celui de la protection de la biodiversité ou encore du tourisme.

Au niveau du tourisme, nous connaissons déjà un sentier fermé actuellement, celui du tour du lac de Montsalvens, qui subit directement ce manque d'action de l'Etat en matière de lois, puisque le fait d'avoir manqué une coupe de sécurité veut dire, selon un avocat, que nous reconnaissons le risque et que les communes propriétaires seront responsables en cas d'accident.

Devons-nous finalement démanteler ces infrastructures pour ne plus en être responsables? La question devient gentiment légitime.

Nous allons aujourd'hui, mon collègue Bertrand Gaillard et moi-même, retirer cette motion, estimant qu'elle a déjà fait son chemin au niveau national, avec ce qu'a déposé notre ancien collègue et nouveau conseiller national Nicolas Kolly. C'est une demande de 70 millions qui a été faite. Et en ce qui concerne la responsabilité en forêt, le dossier est également étudié, actuellement, au niveau national.

Je me permets tout de même de signaler, encore une fois, que nous aurions pu, en agissant au niveau cantonal aujourd'hui, sortir d'une situation qui va nous coûter bien plus cher demain, tant en termes de sécurité que de qualité de vie pour nos concitoyens.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je prends acte du retrait de la motion. Je ne vais pas tout expliquer.

J'aimerais bien, au moins, apporter, déjà, une bonne nouvelle: sachez, M. Barras, cher Député, que les 70 millions de francs ont été acceptés par le Parlement fédéral et que cette aide viendra et comprend notamment ce volet.

Après, j'aimerais rappeler, parce qu'on l'oublie trop souvent ici, les rôles des communes. Les communes ont aussi un rôle à jouer dans la sécurité. Elles le font, elles l'assument et ce n'est pas que l'Etat qui le porte. Je ne reviens pas sur le désenchevêtrement des tâches et je rappelle ici que le risque zéro en forêt n'existera pas, à moins qu'on exclue toute personne humaine de la forêt.

Donc, on répondra aux questions qui ont été déposées, notamment sur le sentier de Montsalvens.

Je remercie les auteurs pour leur retrait.

- > La motion est retirée par ses auteurs.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Election (autre) 2024-GC-215

Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Christian Clément

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 92; rentrés: 92; blancs: 0; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Laurent Baeriswyl* par 89 voix.

Ont obtenu des voix MM. Dominique Tschümperlin: 2 / François Genoud: 1.

Election (autre) 2024-GC-218

Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Bruno Marmier

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 94; rentrés: 93; blancs: 0; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Nicolas Pasquier* par 92 voix.

A obtenu des voix M^{me} Daphné Roulin: 1.

Election (autre) 2024-GC-220**Un membre de la CIP CORJA, en remplacement de Christian Clément**

Préavis de la commission: **09.10.2024** (BGC octobre 2024, p. 3790)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 90; rentrés: 88; blancs: 0; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Marc Pauchard* par 88 voix.

Election (autre) 2024-GC-217**Un membre suppléant de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Bruno Marmier****Scrutin de liste**

Bulletins distribués: 97; rentrés: 95; blancs: 0; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Julien Vuilleumier* par 70 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Carole Raetzo: 21 / Carole Baschung: 2 / Tina Raetzo: 1 / Markus Stöckli: 1.

Election (autre) 2024-GC-216**Un membre suppléant de la délégation fribourgeoise à la CIP "Détenation pénale", en remplacement de Christian Clément**

Préavis de la commission: **09.10.2024** (BGC octobre 2024, p. 3789)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 95; rentrés: 93; blancs: 0; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Laurent Baeriswyl* par 85 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Dominic Tschümperlin: 3 / Philipp Wieland: 2 / Hubert Dafflon: 1 / Esther Schwaller-Merkle: 1 / Benoît Glasson: 1.

Président du Grand Conseil. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre participation. Vous avez très bien joué le jeu ce matin. Il est important pour moi d'envoyer un signal à notre population pour lui montrer que nous sommes un canton bilingue. J'espère vivement que cette journée sera reconduite dans les années à venir au sein de notre Parlement.

Pour ceux qui se sont inscrits et qui en ont envie, la journée se poursuivra dans la salle des pas perdus. Pour tous les autres, je vous souhaite une bonne rentrée et je vous dis: à demain!

> La séance est levée à 11 h 35.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*